

2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ARCHE Agglo

ÉDITO

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2017, suite à la naissance d'ARCHE Agglo. Il s'inscrit dans la construction, menée avec l'ensemble des élus que j'ai souhaité insuffler depuis mon élection, tout en prenant en compte les dossiers déjà engagés par les trois anciennes communautés de communes.

Il correspond aux actions pragmatiques, ambitieuses et cohérentes qui assoient harmonieusement ce nouveau territoire dans une dynamique et un futur valorisant ses atouts et accompagnant son avenir économique, solidaire et humain dans le cadre de l'exercice de nos compétences.

Après les mois de travail avec l'ensemble des élus des 41 communes pour mettre en œuvre la fusion des trois anciennes communautés de communes : Pays de Saint-Félicien, Hermitage Tournonais et Pays de l'Herbasse, c'est sur de solides fondations qu'ARCHE Agglo s'élève désormais.

Symbolisant l'union des deux rives du Rhône, notre ARCHE se veut fédératrice pour notre bassin de vie, associant Drôme et Ardèche et lisible par tous nos concitoyens. Un socle et une synergie pour les nombreux et grands programmes d'intérêt communautaire que nous allons mener dans le cadre de notre projet de territoire.

Ce rapport témoigne qu'ARCHE agglo a trouvé toute sa place dans le paysage institutionnel. Ce sont des équipes, en interne, dimensionnées et impliquées qui, autour d'un Directeur et d'un pôle de direction se mobilisent quotidiennement à mes côtés et à ceux des vice-présidents, au service de tous pour apporter des réponses concrètes aux attentes de chacun.

Une année de calages, d'arbitrages, de décisions et d'actions, dont l'harmonisation des statuts, pour un avenir performant à la hauteur de nos enjeux, voilà comment je résume cet an un, ARCHE Agglo.

Je tiens à remercier, pour leur contribution et leur mobilisation, tous les maires, élus communautaires, municipaux et agents de la collectivité.

Bonne lecture à toutes et tous,

Frédéric SAUSSET
Président ARCHE Agglo

LE TERRITOIRE

ARCHE Agglo est un nouveau territoire de coopération intercommunale né le 1er janvier 2017 de la fusion des communautés de communes du Pays de l'Herbasse, d'Hermitage Tournonais et du Pays de Saint-Félicien.

ELLE RASSEMBLE 41 COMMUNES ET 55 900 HABITANTS.



ARLEBOSC, ARTHEMONAY, BATHERNAY, BEAUMONT-MONTEUX, BOUCIEU-LE-ROI, BOZAS, BREN, CHANOS-CURSON, CHANTEMERLE-LES-BLÉS, CHARMES-SUR-L'HERBASSE, CHAVANNES, CHEMINAS, COLOMBIER-LE-JEUNE, COLOMBIER-LE-VIEUX, CROZES-HERMITAGE, ERÔME, ETABLES, GERVANS, GLUN, LARNAGE, LEMPS, MARGÈS, MARSAZ, MAUVES, MERCUROL-VEAUNES, MONTCHENU, PAILHARÈS, PLATS, PONT-DE-L'ISÈRE, LA ROCHE-DE-GLUN, SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SAINT-FÉLICIEN, SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, SAINT-VICTOR, SÉCHERAS, SERVES-SUR-RHÔNE, TAIN L'HERMITAGE, TOURNON-SUR-RHÔNE, VAUDEVANT, VION

LA GOUVERNANCE

À NOUVEAU TERRITOIRE, NOUVELLE GOUVERNANCE.

LES ÉLUS DE NOTRE TERRITOIRE ONT ÉTÉ SOLLICITÉS À 117 REPRISES DURANT L'ANNÉE 2017.

Cette très forte mobilisation est la preuve de notre volonté d'aller de l'avant en associant de manière très régulière les représentants de nos communes.

Un conseil d'agglomération
constitué de 71 membres titulaires et 34 membres suppléants issus des 41 conseils municipaux.

Un bureau
composé du Président et de 15 vice-présidents au 31 décembre 2017.

21 groupes de travail
au sein desquels siègent 267 élus communautaires et municipaux.

Une conférence des maires dont le rôle est :
- d'assurer une information sur les évolutions en matière règlementaire d'intérêt communautaire,
- de donner un avis sur la cohérence des projets nouveaux,
- de proposer des ajustements sur les enjeux et priorités du projet territorial,
- de préconiser des adaptations sur les projets, si nécessaire,
- de réaliser une mesure annuelle de la performance du projet de territoire (rapport d'activité).

DONNÉES CHIFFRÉES 2017
- 10 RÉUNIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
- 17 RÉUNIONS DE BUREAUX
- 85 RÉUNIONS DE COMMISSIONS
- 5 RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES
- 254 DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
- 101 DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE SES DÉLÉGATIONS

LES COMMISSIONS
- FINANCES
- RESSOURCES HUMAINES / MUTUALISATION
- PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES
- COMPÉTENCES ET SERVICES AUX COMMUNES
- CULTURE
- PETITE ENFANCE
- ENFANCE / JEUNESSE
- SENIORS ET AUTONOMIE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- DÉCHETS
- COMPLEXE HÔTELIER LE FÉLICIEN
- DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS
- VOIES DOUCES
- TAXE DE SÉJOUR
- VIARHÔNA
- ÉCONOMIE
- AGRICULTURE
- ENVIRONNEMENT / MILIEUX NATURELS
- RIVIÈRES
- HABITAT/LOGEMENT
- AMÉNAGEMENT

LES CONSEILLERS D'AGGLOMÉRATION

	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Arlebosc	Michel Gay	Raphaël Costet
Arthemonay	Jean-Louis Bonnet	Claude Mounier
Bathernay	Françoise Ducros	Jérôme Fermond
Beaumont-Monteux	Bruno Sénéclauze	Emmanuelle Roche
Boucieu-le-Roi	Patrick Fourchegu	Christophe Noyerie
Bozas	Jean-Marc Régal	Yves Minodier
Bren	Serge Debrie	Ludovic Robert
Chanos-Curson	Jacques Pradelle	Nicole Mucchielli
Chantemerle-les-Blés	Pascal Amblard	Marie-Anne Marchello
Charmes	Fernand Pellat	Valérie Ginot
Chavannes	Jacques Pochon	David Bernard
Cheminas	Christiane Ferlay	André Blachon
Colombier-le-Jeune	Delphine Comte	Nadine Serrette
Colombier-le-Vieux	Béatrice Four	Catherine Maicherak
Crozes-Hermitage	Chantal Bouvet	Patrick André
Érôme	Dominique Genin	Patrick Lambert
Étables	Pascal Seignovert	Cécile Tracol
Gervans	Pascal Claudel	Jean-Sébastien Guier
Glun	Jacques Luyton	Jean-Jacques Peytel
La-Roche-de-Glun	Hervé Chaboud Martine Chéne Michel Gounon Jean-Pierre Ollier	
Larnage	Max Osternaud	Marie-Thérèse Prot
Lemps	Patrick Cettier	Mireille Desestret
Margès	Jean-Louis Morin	Jean-Paul Valette
Marsaz	Paul Moro	Philippe Leder
Mauves	Franck Menèroux	Isabelle Denis
Mercurol-Veaunes	Michel Brunet Véronique Blaise Alain Sandon	
Montchenu	Roger Vossier	Jean-Claude Michat
Pailharès	Jérôme Sérayet	Claudine Jouffron
Plats	Michel Cluzel	Guy Faure
Pont-d'Isère	Marie-Claude Lambert Daniel Roux Alain Baccaro	
Saint-Barthélémy-le-Plain	Thiery Dard	Didier Buffière
Saint-Donat-sur-l'Herbasse	Aimé Chaléon Marie-Pierre Manlhiot Claude Fourel Christine Jouvin	
Saint-Félicien	Jean-Paul Chauvin	Luc Sovignet
Saint-Jean-de-Muzols	André Arzalier Myriam Farge Mickaël Boissie	
Saint-Victor	Jacques François	Alain Mesbah-Savel
Sécheras	Pascal Balay	Remy Trollat
Serves-sur-Rhône	Brigitte Giacomino	Gérard Birraux
Tain l'Hermitage	Xavier Angeli Michaël Verdier Emmanuela Torre Danielle Lecomte Guy Chomel Bernadette Durand Emmanuel Guiron	
Tournon-sur-Rhône	Frédéric Sausset Delphine Roger-Dalbert-Bancel Laurent Barruyer Catherine André Paul Barbary Alphonse Sanchez Patrick Goudard Annie Fournier Florence Croze Jean-Marie David Sandrine De Vettor Bruno Faure Liliane Burgunder	
Vaudevant	Laëtitia Bourjat	Denis Mandon
Vion	Michel Darnaud	Jean-Pierre Vivier

LE BUREAU



Frédéric SAUSSET
Président
TOURNON-SUR-RHÔNE



Xavier ANGELI
1er Vice-Président
TAIN L'HERMITAGE
PROJET DE TERRITOIRE



Jean-Paul CHAUVIN
2e Vice-Président
SAINT-FÉLICIEN
HARMONISATION DES COMPÉTENCES, SERVICES AUX COMMUNES



Marie-Pierre MANLHIOT
3e Vice-Présidente
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION



Franck MENEROUX
4e Vice-Président
MAUVES
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE ET ÉQUIPEMENTS



Jacques PRADELLE
5e Vice-Président
CHANOS-CURSON
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET RURALITÉ



Jean-Louis BONNET
6e Vice-Président
ARTHEMONAY
FINANCES, PROSPECTIVE FINANCIÈRE ET MOYENS GÉNÉRAUX



André ARZALIER
7e Vice-Président
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
RIVIÈRES



Chantal BOUVET
8e Vice-Présidente
CROZES-HERMITAGE
PETITE ENFANCE



Delphine COMTE
9e Vice-Présidente
COLOMBIER-LE-JEUNE
ENFANCE ET JEUNESSE



Michel BRUNET
10e Vice-Président
MERCUROL-VEAUNES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Christiane FERLAY
11e Vice-Présidente
CHEMINAS
SOLIDARITÉS ET SERVICE À LA POPULATION



Jérôme SERAYET
12e Vice-Président
PAILHARÈS
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES



Max OSTERNAUD
13e Vice-Président
LARNAGE
TOURISME



Fernand PELLAT
14e Vice-Président
CHARMES-SUR-L'HERBASSE
EAU ET ASSAINISSEMENT



Michel CLUZEL
15e Vice-Président
PLATS
HABITAT ET LOGEMENT

LES COMPÉTENCES

ARCHE Agglo disposait au 1er janvier 2017 des compétences héritées de ses trois membres fondateurs et qui avaient vocation à s'appliquer de manière territoriale pour celles relevant des blocs optionnels et facultatifs.

En application de l'article L 5211-41-3 du CGCT, le conseil d'agglomération disposait d'un délai d'un an pour décider de restituer une partie des compétences optionnelles aux communes concernées. Ce délai était porté à deux ans pour les compétences supplémentaires.

Le bureau communautaire a souhaité associer l'ensemble des communes à la réflexion portant sur les devenir des compétences optionnelles et supplémentaires et a opté pour une révision statutaire.

LA PROCÉDURE DE MODIFICATION STATUTAIRE ENTRAINE DE FAIT UNE CONSULTATION DE L'ENSEMBLE DES CONSEILS MUNICIPAUX.

LES STATUTS

Article 4 : compétences obligatoires

Art. 4-1 : développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Art. 4-2 : aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création et réalisation de zones d'aménagement concertée d'intérêt communautaire
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code

Art. 4-3 : équilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Art. 4-4 : politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

Art. 4-5 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (alinéa n°1)
- Entretien et aménagement de cours d'eaux, canaux, lacs et plans d'eau (alinéa n°2)
- Défense contre les inondations et contre la mer (alinéa n°5)
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (alinéa n°8)
- Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines (alinéa n°7)
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (alinéa n°11)
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (alinéa n°12)

Art. 4-6 : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Art. 4-7 : collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Article 5 : compétences optionnelles

Art. 5-1 : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Art. 5-2 : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Art. 5-3 : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Art. 5-4 : action sociale d'intérêt communautaire

Article 6 : compétences facultatives

Art. 6-1 : communications électroniques

- Établissement, exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi
- Réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux
- Gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux
- Organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques
- Passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités
- Adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique
- Actions de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Art. 6-2 : assainissement non collectif

- Contrôle de la conception et de la réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves
- Contrôle du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes
- Études et/ou travaux relatifs à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Art. 6-3 : développement touristique

- Élaboration et mise en œuvre d'une politique pluriannuelle de développement touristique

- 4 BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES
  - MAUVES
  - MERCUROL-VEAUNES
  - DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS
  - SAINT-FÉLICIEN
- MAISON DES VINS / DOUANE
- 4 GARES
  - BOUCIEU-LE-ROI
  - SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN
  - GARE DU TRAIN DE L'ARDÈCHE TOURNON-SUR-RHÔNE/SAINT-JEAN-DE-MUZOLS,
  - SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
- ESPACE AQUATIQUE « LINAË »
- GYMNASE DE SAINT-FÉLICIEN
- MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-FÉLICIEN
- DÉPÔT & LOCAL TECHNIQUE DE SAINT-FÉLICIEN
- STATION-SERVICE DE SAINT-FÉLICIEN
- BÂTIMENT INDUSTRIEL NECTARDÉCHOIS
- HÔTEL « LE FÉLICIEN »
- DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS
- PLATEAU SPORTIF MARGÉS
- MJC + ÉCOLE DE MUSIQUE À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- ESPACE DES COLLINES À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- GENDARMERIE + LOGEMENTS À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- MAISON DE RETRAITE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- STATION D'ÉPURATION DU LAC DE CHAMPOS
- MAISON DIT « SILVESTRE » À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- PONT BASCULE À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- LOCAL « CROIX ROUGE » À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- CENTRES MULTI-ACCUEIL
  - « COULEUR GRENADINE »
  - « LES P'TITS BOUCHONS » ET RAM
  - « POMME D'API » ET CMS
  - « LES MARMOTTES »
  - « PLANÈTE MÔME CENTRE »
  - « PLANÈTE MÔME SUD LUETTES »,
  - « PERLE DE LUNE »
  - « CROQUE LUNE »
  - « LES LOUPIOTS »
  - « LES P'TITS LOUPS »
  - « LA FARANDOLE »
  - « LA COURTE ÉCHELLE »
- MAISON DE LA FAMILLE À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- 3 DÉCHÈTERIES
  - TOURNON-SUR-RHÔNE
  - SAINT-FÉLICIEN
  - SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- 14 TERRAINS MULTISPORT
  - MERCUROL
  - VEAUNES
  - ERÔME
  - SERVES-SUR-RHÔNE
  - GERVANS
  - CHANTEMERLE-LES-BLÉS
  - LARNAGE
  - CHANOS-CURSON
  - PONT-DE-L'ISÈRE
  - LA-ROCHE-DE-GLUN
  - BEAUMONT-MONTEUX
  - TAIN-L'HERMITAGE : LYCÉE HÔTELIER
  - TAIN-L'HERMITAGE : SKATE PARC
  - CROZES-HERMITAGE

- Gestion et entretien du Domaine du Lac de Champos
- Accompagnement et soutien à l'organisation de l'Ardéchoise cyclotouriste
- Soutien à la valorisation et au développement de la Société Nouvelle du Chemin de Fer du Vivarais
- Création, aménagement et entretien de sentiers de randonnées s'inscrivant dans un plan global de développement et de renforcement de la pratique à l'échelle du territoire de l'agglomération, en lien avec le schéma des mobilités
- Création, aménagement, signalisation et entretien des itinéraires de mobilité douce : la Viarhona, la liaison entre la Viarhona et le Train de l'Ardèche, le projet de liaison douce en rive gauche et en rive droite du Rhône et les voies inscrites au schéma des mobilités douces (schéma des pistes cyclables).

Art. 6-4 : développement culturel

- Élaboration d'une politique visant à conforter et développer la vie culturelle sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.
- Gestion de l'école de musique du Pays de l'Herbasse.
- Étude pour l'extension de la compétence enseignement musical sur l'ensemble du territoire.
- Gestion et/ou création de centre multimédia
- Élaboration d'un schéma de lecture publique et participation au fonctionnement des infrastructures en partenariat avec les conseils départementaux Drôme et Ardèche.

Art. 6-5 : politique du développement de la pratique sportive sur le territoire intercommunal

- Élaboration d'une politique visant à conforter et développer la pratique sportive sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.

Art. 3-6 : emploi

- Participation et soutien à la mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes
- Participation à la Maison de l'emploi

Art. 6-7 : apprentissage de la natation pour les scolaires

- Apprentissage de la natation pour les élèves des classes élémentaires des écoles publiques et privées au centre aquatique Linaë.

Art. 6-8 : santé

- Élaboration d'un diagnostic local de santé à l'échelle du territoire communautaire.

Art. 6-9 : animation des politiques contractuelles passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département

Art. 6-10 : entretien et gestion d'équipements publics propriété communautaire
(cf. liste page précédente)

Art. 6-11 : cession en pleine propriété de terrains permettant l'implantation d'équipements publics (caserne de pompier, collège...)

Art. 6-12 : agences postales intercommunales dont mise à disposition d'agents auprès des communes

L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Parallèlement à l'écriture des statuts d'ARCHE Agglo, le conseil s'est attaché à définir l'intérêt communautaire qui qualifie certaines de nos compétences (délibération n°2017-295 du 14 décembre 2017).

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire toutes les opérations s'inscrivant dans le cadre du financement FISAC.

Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les ZAC ayant pour objet la réalisation d'équipements communautaires.

Politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les actions inscrites dans le PLH
Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : est d'intérêt communautaire le soutien à l'hébergement de première urgence.

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les voies d'accès aux sites naturels remarquables des belvédères surplombant la corniche du Rhône : Pierre Aiguille, Méjeans, Puy de Serves.

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les nouvelles constructions suivantes : la réalisation d'une médiathèque, les équipements nécessaires à l'exercice d'une des compétences de la communauté d'agglomération, les équipements dont les conditions d'accès seront identiques pour la population du territoire communautaire (un centre cinéraire par exemple).

Actions sociales d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : élaboration, animation et mise en œuvre de toutes politiques contractuelles associant les partenaires institutionnels et associatifs dans le domaine de l'action sociale.

En matière de politique de soutien en faveur des personnes âgées :
- Amélioration de la coordination autour de la personne âgée et/ou handicapée
- Soutien des actions de prévention et de lutte contre l'isolement
- Implication dans l'adaptation du cadre de vie
- soutien financier au service de portage de repas à domicile
- Accueil, pour l'information et l'orientation des personnes âgées et de leurs familles

En matière d'enfance et de famille,
soutien technique et financier et/ou gestion des équipements existants destinés à l'accueil de la petite enfance :
- les P'tits Bouchons à Tain l'Hermitage,
- Pomme d'Api à Tain l'Hermitage,
- Couleur Grenadine à Pont-de-l'Isère,
- les Marmottes à La-Roche-de-Glun,
- les P'tits Loups à Crozes-Hermitage,
- la Farandole à Beaumont-Monteux,
- les Loupiots à Chanos-Curson,
- Perle de Lune à Saint-Barthélemy-le-Plain,
- Croque Lune à Etables,
- les Lutins à Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
- la Courte Echelle à Saint-Félicien,
- Planète Môme centre à Tournon-sur-Rhône,
- Planète Môme Sud à Tournon-sur-Rhône, le relais d'assistantes maternelles constitué de 4 antennes territoriales.

Création d'équipements destinés à l'accueil de la petite enfance (micro-crèches, crèches, haltes garderies ainsi que toute structure d'accueil de la petite enfance résultant des dispositions légales et réglementaires en vigueur) à l'exception des structures d'initiative privée.

En matière d'enfance et de famille,
soutien technique et financier et/ou gestion des accueils de loisirs sans hébergement suivant dans le cadre de leurs activités à destination des enfants de 3 à 17 ans sur le temps extra-scolaire (vacances scolaires et mercredi) :
- les Petites canailles à Saint-Félicien,
- les Luettes à Tournon-sur-Rhône,
- MJC/CS à Tain l'Hermitage,
- les Bip Bops à Pont-de-l'Isère,
- l'Ile aux Enfants à Beaumont-Monteux,
- les Turlutins à Chanos-Curson,
- le sou des écoles à Tain l'Hermitage,
- Seb Sport Events à Érôme,
- Mozaïque à Tournon-sur-Rhône,
- les Fripouilles à Plats,
- les Petites Colombes à Colombier-le-Jeune,
- MJC à Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
- les Castors à Saint-Jean-de-Muzols,
- la Maison du Jeu à Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

En matière de jeunesse,
définition d'une politique multithématique et d'un programme d'actions en faveur de la jeunesse 12/25 ans :
- Animation de proximité
- Animation socioculturel et de loisirs
- Actions en faveur de la santé, de l'emploi et de l'insertion, de la prévention des jeunes
- Création de lieux ressources et d'informations
- Action d'accompagnement à la parentalité

Soutien aux actions concourant à la mise en œuvre du projet conduit par ARCHE Agglo de :
- la maison des jeunes/centre socioculturel de l'Herbasse ;
- la ludothèque du Pays de l'Herbasse ;
- la MJC/centre social de Tain l'Hermitage ;
- centre socioculturel de Tournon-sur-Rhône ;
- l'espace de vie social de l'association des collines de Chanos-Curson.

En matière de politique de soutien en faveur des personnes en difficulté :
- Impulsion d'une coordination et développement de services en direction des publics précaires
- Amélioration de l'accès à la santé des publics précaires et fragilisés
- Actions de prévention spécialisées en faveur de la jeunesse

LES MOYENS GÉNÉRAUX

La qualité de l'action d'ARCHE Agglo se mesurera dans sa capacité à répondre aux grands enjeux de notre territoire dans les années à venir tout en apportant quotidiennement à nos concitoyens des services au plus près de leurs attentes.

AINSI UNE GRANDE PARTIE DE L'ACTIVITÉ DES ÉQUIPES D'ARCHE AGGLO EST TOURNÉE VERS LE PUBLIC ET NOTRE TERRITOIRE.

Cependant, il ne peut y avoir de réussite que si les fonctions vitales de notre agglomération sont optimisées et efficientes. Les fonctions « support », comme leur nom l'indique, constituent donc le socle sur lequel pourra se bâtir notre politique de développement.

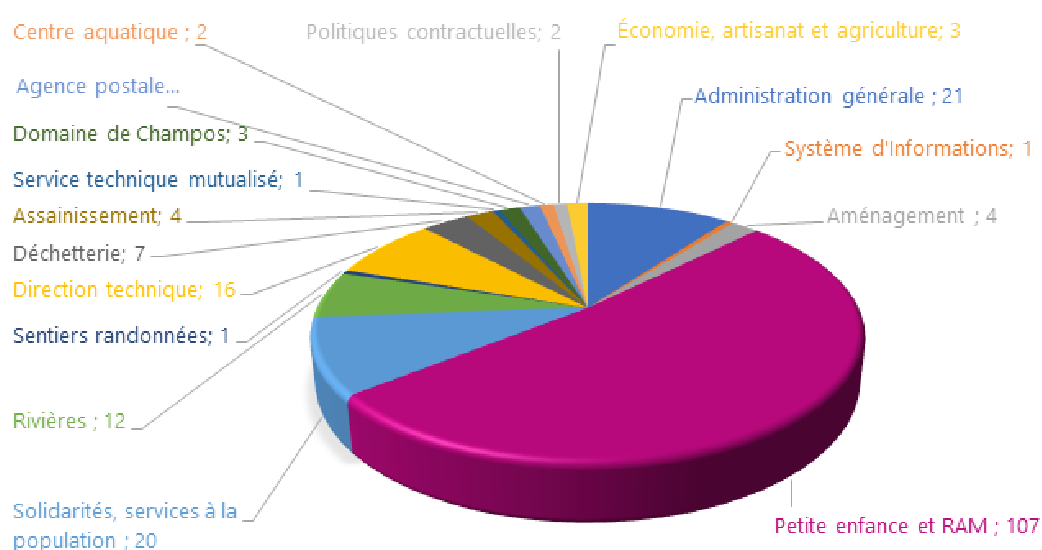
LES MOYENS GÉNÉRAUX

- LES RESSOURCES HUMAINES
- LES FINANCES
- LA COMMUNICATION
- LE SYSTÈME D'INFORMATION
- LA GESTION DU PATRIMOINE ET LES TRAVAUX NEUFS
- L'ASSISTANCE AUX COMMUNES

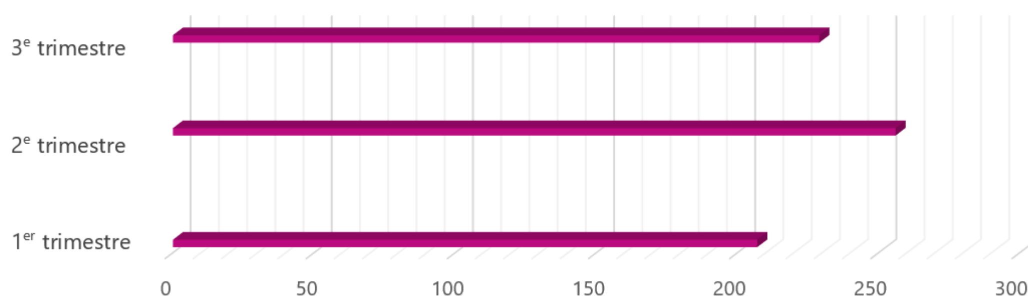
LES RESSOURCES HUMAINES

2017 a été la première année de vie d'ARCHE Agglo. Les services fusionnés au 1er janvier se sont structurés et réorganisés pour répondre au mieux à leurs missions.

Les services au 1er janvier 2017



L'évolution des effectifs au cours de l'année 2017



L'augmentation des effectifs au mois de juillet est due au recrutement de personnels saisonniers affectés au Domaine du Lac de Champos et au personnel chargé de l'accueil de loisirs de Saint-Félicien.

Les actions RH 2017

- Organisation des services et réalisation de l'organigramme

- RÉALISÉ AU PRINTEMPS 2017

- Insuffler une vraie dynamique d'équipe, rassembler l'équipe managériale autour de valeurs communes
- Stabilisation des services : analyse de la charge de travail et mise en adéquation des ressources humaines correspondantes

- RÉALISÉ TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2017

- Mise en place des instances représentatives du personnel (comité technique et CHSCT) et du dialogue social

- RÉALISÉ EN JUIN 2017

- Démarrage du travail sur le règlement intérieur ARCHE Agglo et harmonisation de la politique sociale

- OCTOBRE 2017

LES CHIFFRES CLÉS

3 000 PAIES

1 350 ACTES ADMINISTRATIFS

255 CONTRATS DE TRAVAIL

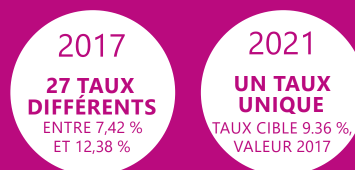
LES FINANCES

La direction des finances a dû être opérationnelle dès le 2 janvier 2017, afin d'éviter toute rupture dans la chaine comptable des trois collectivités fusionnées. Parallèlement, elle a dû mettre en place un fonctionnement performant et adapté à la nouvelle configuration de notre territoire.

Si l'élaboration du budget primitif 2017 s'est faite par consolidation des budgets des trois collectivités fusionnées, l'établissement du budget supplémentaire 2017 a marqué un premier temps fort financier pour ARCHE agglo.

ZOOM SUR UNE ACTION 2017

LA MISE EN PLACE D'UN TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) UNIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



L'IMPACT FINANCIER

- 91 % DES LOCAUX (LA BASE D'IMPOSITION DE LA TEOM EST LE FONCIER BÂTI) CONNAITRONT UNE VARIATION FAIBLE CONTENUE DANS UNE FOURCHETTE DE -10 € À + 10 € PAR AN
- 6 % DES LOCAUX SERONT CONCERNÉS PAR UNE DIMINUTION SUPÉRIEURE À 10 € PAR AN
- 3 % DES LOCAUX SERONT TOUCHÉS PAR UNE AUGMENTATION SUPÉRIEURE DE 10 € PAR AN.

Les actions 2017

- Préparation et gestion du budget principal et des 8 budgets annexes
- Structuration du service afin de lui permettre de traiter plus de 10 000 écritures comptables par an et de piloter 23 régies de recette
- Dématérialisation totale de la chaine comptable : chaque direction et service dispose désormais d'un module informatique qui permet de générer des bons de commande et des engagements comptables, dans le respect des montants qui ont été délégués
- Associer et sensibiliser l'ensemble des directions aux réalités budgétaires d'ARCHE Agglo, afin d'en faciliter le pilotage

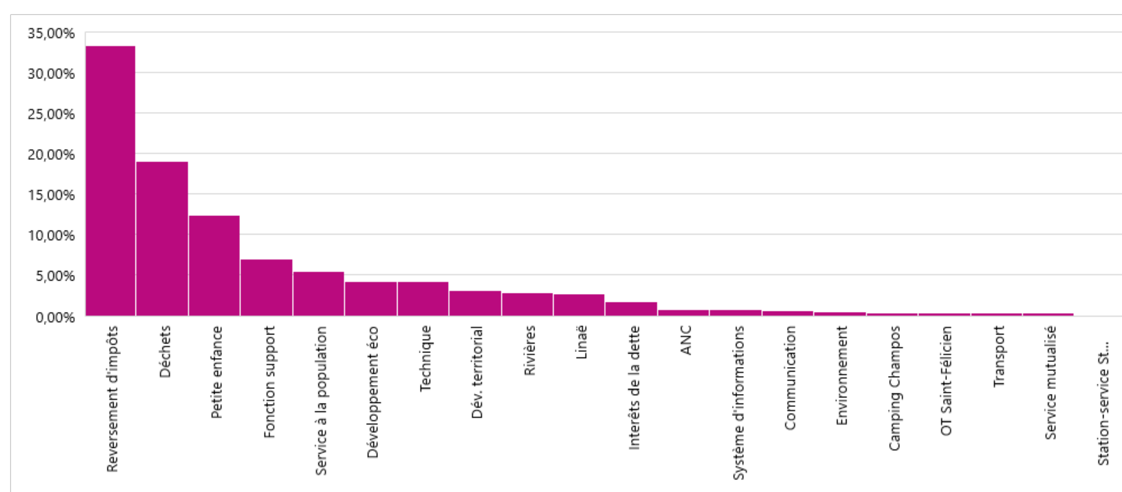
Les orientations 2018

- Développer les fonctions prospectives
- Mettre en place le Versement Transport
- Mettre en place la taxe dite Gemapi
- Mettre en place le contrôle de gestion
- Amplifier le pilotage financier par les Directions
- Établir un programme pluriannuel d'investissement
- Renégocier la dette d'ARCHE Agglo

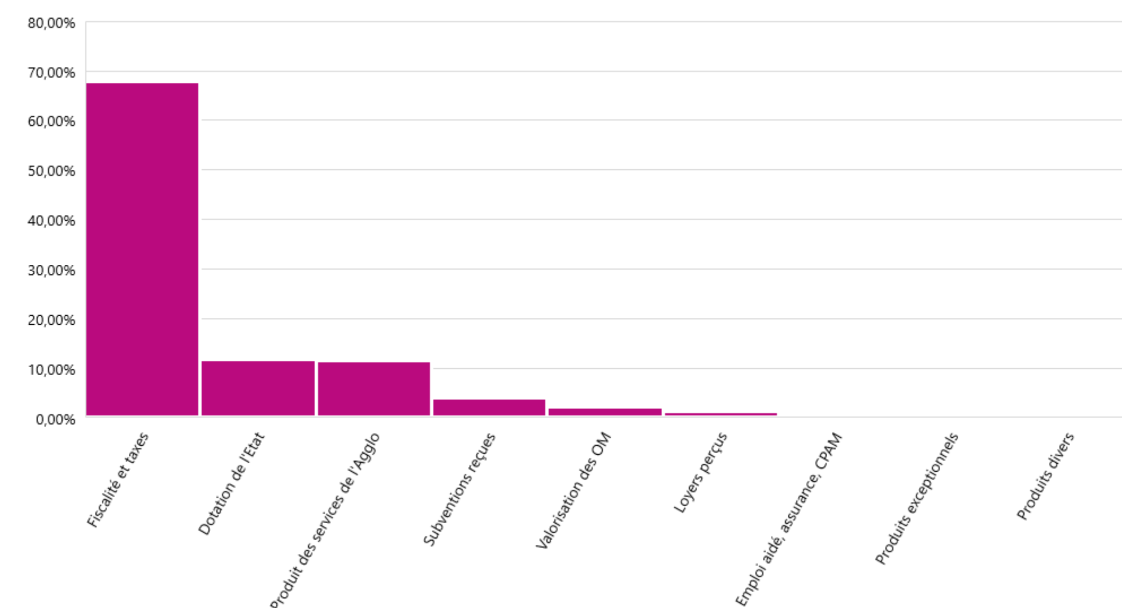
Les données chiffrées

Source comptes administratifs 2017 budget principal et budgets annexe (à l'exclusion du budget « zones d'activités »)

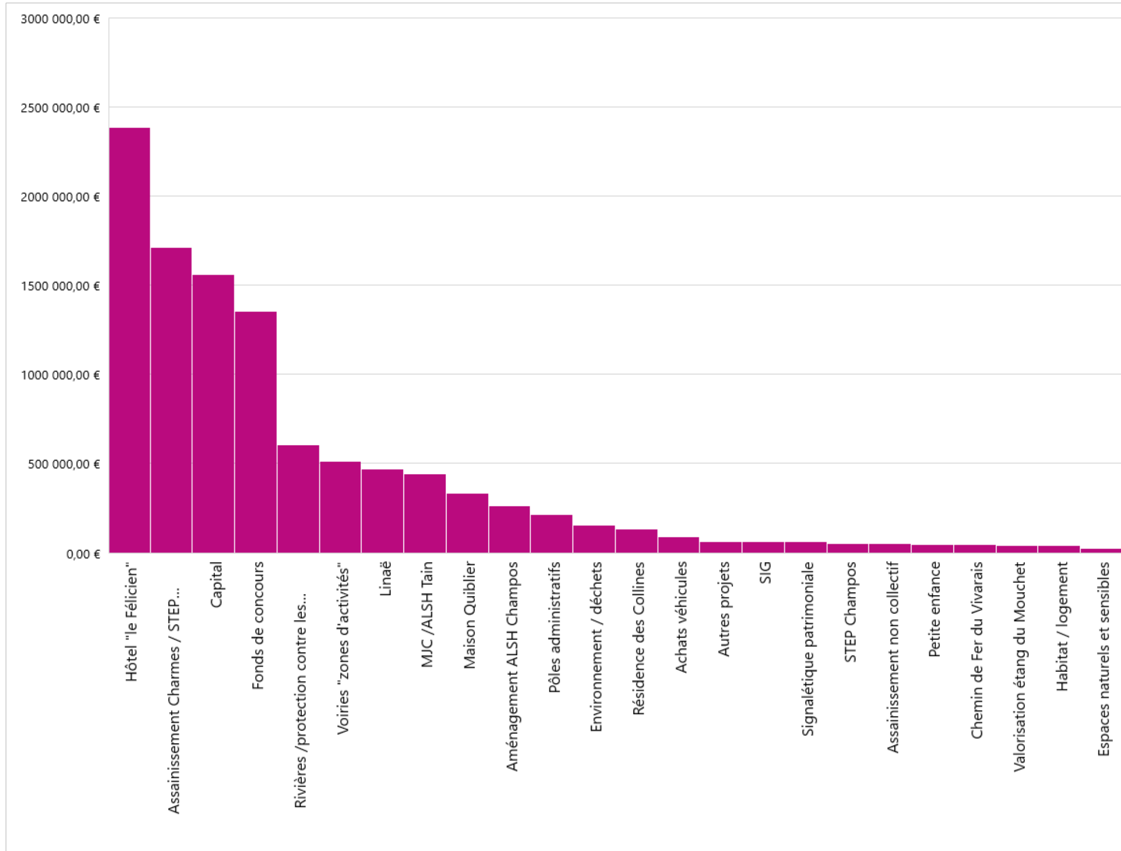
Dépenses réelles de fonctionnement



Recettes réelles de fonctionnement



Dépenses d'investissement



LA COMMUNICATION

Toute première étape pour la nouvelle agglomération, lui créer son identité, faire adhérer les habitants, les élus et les agents à ce nouveau périmètre et aux valeurs du territoire.



Création de l'identité

Un travail à lancer dans le but d'aboutir à une marque territoriale dynamique et à une action forte valorisant pour la nouvelle agglo, ses atouts, son positionnement géographique et ses valeurs mais aussi symbolisant l'union des 41 communes pour réussir ensemble.

C'est une démarche participative associant élus, agents, partenaires extérieurs et acteurs du territoire privés et publics qui a permis, après analyse, de dégager l'acronyme ARCHE Agglo comme étant le plus porteur des valeurs préalablement identifiées.

- **ARCHE** : nom solide comme le territoire, rassembleur et fédérateur, nom court et dynamique évoquant la force, la solidité, le lien, le bon sens et l'équilibre. Acronyme AR d'Ardèche, HE d'Hermitage et d'Herbasse relié par le C de communauté ou de collectivité, associant et resserrant fortement le bassin de vie.
- **Une signature : d'Ardèche en Hermitage** assurant le positionnement géographique avec les deux noms les plus forts du territoire. Unissant ainsi une marque territoriale unique Ardèche et un symbole d'excellence Hermitage. Les deux, internationalement connus et reconnus pour leur qualité de paysage, d'environnement de savoir faire et d'art de vivre. Un choix d'avenir et une empreinte forte pour le territoire.
- **Un logo** : la sobriété, de l'équilibre et de l'élégance s'imposent. Des couleurs de terre pour coller au territoire, à ses productions et ses savoir-faire rehaussées d'un rose fushia traduisant l'audace, le dynamisme et l'innovation. Détail architectural, la clé de voûte afin de s'installer dans la construction, la concrétisation et le maintien de la cohésion. Ce lien puissant unit les deux rives pour en faire un territoire unique.

Chacun doit maintenant s'y retrouver pour bâtir ensemble sur cette ARCHE, le territoire de demain, contemporain et innovant. Un nom de bâtisseur, réaliste et assumé pour démarrer la construction des projets au plus près des attentes de tous.

Appropriation et promotion du territoire ARCHE Agglo

Lancer ARCHE Agglo par le biais d'une **campagne de communication "C'est ICI"**, pensée en 2 phases, une printemps/été, une automne/hiver avec pour but :

- Informer sur les événements et lieux emblématiques du nouveau territoire
- Fédérer la population autour de l'appartenance à ARCHE Agglo
- Conforter la dimension de ce nouveau périmètre
- Valoriser les points forts de chacun pour que tous s'y retrouvent et deviennent des ambassadeurs de ce nouveau territoire.

Cette campagne s'organise autour de visuels illustrant les atouts et points identitaires autour des thématiques fortement présentes : la nature, le sport, la culture, l'art de vivre et le bien-être.

Une carte, une liste des communes et une sélection d'événements incontournables confortent l'appropriation de chacun par rapport à ses connaissances et initient le projet de lancement d'un agenda territorial.

La déclinaison est réalisée sur 3 supports (affiches, dépliants et des encarts presse) pour chaque saison.



Des actions de communication classiques et transversales sur l'année :

- Réalisation du cahier des charges et du travail préparatoire au site internet
- Valorisation des actions des directions et services :
- 31 conférences de presse
- Création de supports internes et externes
- Pérennisation des C'NEWS auprès des 3 cibles identifiées : élus, interne et partenaires externes
- Evénements internes, cohésion d'équipes : challenge mobilité, soirées d'agents, séminaires

En vue du déploiement des actions futures et des projets 2018 quant à la communication générique, la valorisation des réalisations et l'accompagnement de la communication des différentes directions en charge des compétences d'ARCHE Agglo, le renforcement de l'équipe est nécessaire.

ZOOM 2017

CONSTRUCTION D'UNE ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE EN CAPACITÉ DE COUVRIR LES DIFFÉRENTS ET COMPLÉMENTAIRES MÉTIERS DE LA COMMUNICATION.

DEPUIS LA STRATÉGIE GÉNÉRALE DANS LAQUELLE SONT POSITIONNÉES LES COMPÉTENCES, LE PLAN DE COMMUNICATION EST DÉFINI PUIS DÉCLINÉ. AINSI, EN INTERNE, SONT RÉALISÉS ET GÉRÉS TOUS LES OUTILS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION : CRÉATION GRAPHIQUE, MISE EN PAGE DE TOUS TYPES DE DOCUMENTS (HORS IMPRESSION), RELATION PRESSE, RÉDACTION, CONTRÔLE DES CONTENUS, SITE INTERNET, RÉSEAUX SOCIAUX, GESTION DE LA PHOTOTHÈQUE...

Les orientations 2018 :

- Faire connaitre et adhérer les habitants
- Faire vivre l'actualité des compétences
- Lancement du site archeagglo.fr
- Création de l'agend'ARCHE : valoriser le monde associatif et les événements locaux
- Développement de la stratégie des réseaux sociaux
- Création du magazine territorial pour étendre notre communication aux habitants
- Accompagner les grands chantiers, réalisations, et événements
- Valorisation des actions des services et réalisation des supports dédiés
- Développement et structuration des C'News.

LE SYSTÈME D'INFORMATIONS

Le bon fonctionnement quotidien d'ARCHE Agglo doit s'appuyer sur un système d'information performant, fiable et sécurisé. Il doit aussi répondre à l'éclatement des sites de travail et faciliter l'échange d'information. Ces considérations vont bien au-delà de la simple gestion de poste informatique. Elles nécessitent le déploiement de technologies et de systèmes très développés.

Les actions 2017

- Création d'un réseau permettant l'interconnexion de 18 bâtiments dans lesquels sont en poste des agents ARCHE Agglo.
- Déploiement d'un réseau de téléphonie unifié.
- Restructuration de l'architecture du système d'information
- Développement du travail par bureau à distance pour répondre aux problématiques de dispersion géographiques des agents.
- Mise en place d'un règlement spécifique à l'usage des outils informatiques.
- Sécurisation des accès Internet.

Les orientations 2018

- Mise en place d'un serveur adapté à la configuration et à l'importance des services d'ARCHE Agglo. Il aura une capacité de stockage de 32 Téra Octets soit le double de la capacité du serveur actuel
- Déploiement de l'usage de la tablette numérique pour les élus communautaires
- Déploiement de la gestion électronique des documents
- Accompagnement des services dans le déploiement des logiciels « métiers »
- Déploiement de la Wifi dans les principaux site ARCHE Agglo

Les données chiffrées

Le service système d'information assure la gestion et la maintenance de :

- plus de 150 postes informatiques,
- des systèmes d'exploitation permettant à l'ensemble des bâtiments d'ARCHE Agglo d'être connectés sur un serveur unique par lequel transitent toutes les informations. Sur ce serveur sont stockées toutes les données, ce qui représente environ 650 000 fichiers ou 1 Téra Octet (soit l'équivalent de 500 millions de pages) ainsi que les systèmes d'exploitation qui représentent 15 Tera Octets,
- 192 boites mail.

ZOOM 2017 SUR UNE ACTION

LA DISPERSION GÉOGRAPHIQUE DES SITES D'ARCHE AGGLO A NÉCESSITÉ LE DÉPLOIEMENT D'UNE ARCHITECTURE TÉLÉPHONIQUE SPÉCIFIQUE.

LORSQU'IL COMPOSE LE NUMÉRO D'ARCHE AGGLO, L'USAGER EST ACCUEILLI INDISTINCTEMENT SUR LE SITE DE MAUVES, MERCUROL-VEAUNES, SAINT-FÉLICIEN, OU SAINT-DONAT. EN FONCTION DE SA DEMANDE IL EST AUTOMATIQUEMENT REDIRIGÉ VERS SON INTERLOCUTEUR QUEL QUE SOIT LE LIEU SUR LEQUEL IL EST BASÉ.

140 TÉLÉPHONES FIXES

88 LIGNES PORTABLES

350 000 ÉCHANGES

LA GESTION DU PATRIMOINE

Le service gestion du patrimoine d'Arche Agglo est constitué de trois antennes techniques implantées respectivement sur les communes de Saint Donat sur l'Herbasse - antenne technique dite de Champos, Mauves – antenne technique dite de la vallée du Rhône et Saint Félicien.

Les différentes missions confiées au service patrimoine

- Entretien des bâtiments communautaires,
- Prise en compte de la sécurité, solidité, sûreté dans les bâtiments
- Entretien et maintenance des équipements sportifs
- Entretien des zones d'activités
- Contrôle et entretien de l'ensemble du parc roulant de la collectivité
- Recherche d'économies sur les charges d'exploitation : énergies, fluides, entretien, suivi financier
- Sécurisation des accès Internet

Patrimoine bâti

- Secteur Hermitage-Tournonais : 25 bâtiments
- Secteur Saint-Félicien : 10 bâtiments
- Secteur Herbasse : 16 bâtiments

Le suivi de la maintenance, de l'entretien, de la réparation, de la mise en conformité et du respect des normes réglementaires incendie, sécurité et/ou accessibilité de l'ensemble du parc immobilier en propriété ou location de la collectivité a représenté **8 500 heures de travail**.

Infrastructures sportives

- 19 équipements sportifs dont 14 terrains multisports et 2 gymnases

Pour l'ensemble des terrains multisports, gymnases, ou aires de jeux de la collectivité, aucune dépense financière sur 2017 pour l'achat de matériel ou matériaux d'entretien. Le stock existant et restant de l'année 2016 a permis de répondre aux besoins. Les différents contrôles, suivi et entretien ont représenté **700 heures de travail**.

Espaces verts

L'entretien et la propreté d'espaces verts sur les différents sites communautaires ont demandé **2 000 heures de travail**.

52 000m² de zones d'activités

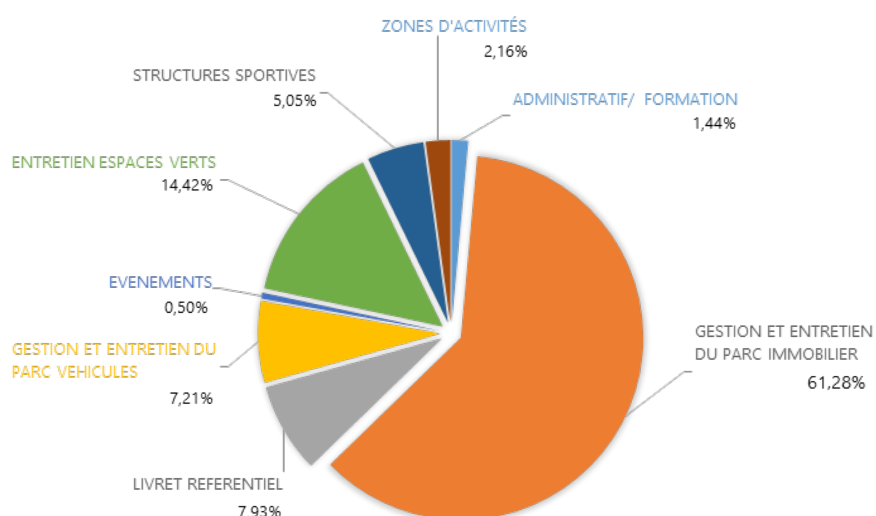
Le suivi de l'entretien courant, de la propreté, des petites réparations, de la conformité de la signalétique réglementaire et directionnelle des ZA ont représenté **300 heures de travail**.

Parc matériel roulant : 50 véhicules

- 6 dont 2 véhicules légers et 4 véhicules utilitaires légers Social et Petite enfance
- 4 véhicules légers service Administration générale
- 1 véhicule léger ADS
- 3 véhicules légers, 3 véhicules utilitaires légers, 5 gros véhicules utilitaires, 2 remorques, 1 tracteur, 1 camion nacelle service Technique Patrimoine
- 2 véhicules utilitaires légers Domaine de Champos
- 1 véhicule utilitaire léger service Communication
- 2 véhicules légers et 1 tractopelle service Déchets
- 1 véhicule léger service Économie
- 7 véhicules légers, 2 remorques, 1 broyeur service environnement rivières
- 1 véhicule léger et 1 véhicule lourd service Assistance aux communes
- 4 dont 3 véhicules utilitaires légers et 1 véhicule léger service SPANC
- 1 véhicule utilitaire léger service TIC

1000 heures de travail affectées au suivi et à l'entretien du parc véhicules roulants. Ce parc s'est étoffé en 2017 par l'acquisition de 16 véhicules supplémentaires nécessaires aux fonctionnements des services et au remplacement de certains véhicules du parc vieillissant.

Représentation graphique des affectations temps par domaine



ZOOM SUR UNE ACTION 2017

RÉALISATION D'UN LIVRET RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE DU PATRIMOINE D'ARCHE AGGLO

VÉRITABLE BIBLIOTHÈQUE COMPOSÉE DES FICHES TECHNIQUES DES BÂTIMENTS, CE LIVRET A POUR BUT DE NOUS PERMETTRE D'AVOIR UNE VEILLE PERMANENTE SUR L'ÉTAT DES BIENS DE LA COLLECTIVITÉ ET D'EN SUIVRE LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE À LEUR ENTRETIEN, LEUR MISE EN CONFORMITÉ AUX REGARDS DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET LEUR CONSERVATION EN BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT AFIN DE GARANTIR UNE PÉRENNITÉ DES OUVRAGES.

LA RÉALISATION DE CE LIVRET A NÉCESSITÉ UN INVESTISSEMENT DE TEMPS IMPORTANT DE **1 100 HEURES** POUR LA RECHERCHE DES DIVERSES CONVENTIONS, BAUX, PLANS, DONNÉES TECHNIQUES.

LES TRAVAUX NEUFS

La nouvelle communauté d'agglomération a eu la volonté, au sein du pôle technique, de structurer ses services et de créer un service « travaux neufs et rénovations » afin d'assurer la gestion des différents programmes de travaux sur le territoire ARCHE Agglo.

SA MISSION S'ÉTEND DE L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX, DE LA CONSTITUTION DES DOSSIERS TECHNIQUES, AU SUIVI DES OPÉRATIONS JUSQU'À LA FIN DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT.

Par ailleurs, ce service est pleinement mobilisé quant aux procédures contentieuses et judiciaires liées à d'éventuels désordres dans le cadre des travaux engagés.


A



B



C

Résidence d'accueil de personnes âgées dépendantes de Saint-Donat-sur-l'herbasse (A)

Mise en conformité incendie et des éléments de sécurité.

Aménagement du bâtiment communautaire de Mauves (B)

La fusion a mis en évidence le site de Mauves comme un lieu stratégique central afin d'accueillir une partie des services rayonnant sur le territoire. Ce bâtiment, aux volumes libres à fort potentiel de surface, a été choisi pour permettre de répondre aux nécessités d'espaces dédiés pour l'accueil de différents services ARCHE Agglo. Le projet consiste à la réhabilitation de la partie arrière du bâtiment pour la création de bureaux, salles de réunions, archives, sanitaires, tout en conservant les bureaux existants.

Création d'un hébergement touristique à Saint-Félicien (C)

- Réhabilitation d'un bâtiment, en gardant son caractère architectural local, avec une extension
- Capacité d'accueil permettant de recevoir des groupes en hôtellerie et restauration (40 couverts)
- 17 chambres suffisamment grandes, en conformité avec l'évolution de la demande (50 lits jumeaux au total).
- Niveau de confort milieu de gamme +
- Équipements annexes permettant des activités durant les séjours : 80 m^2 d'espace bien-être, 90 m^2 de salles de réunions, local vélo sécurisé, cour intérieure, parkings privatisés

MJC-Centre Social à Tain l'Hermitage (D)

Suite à un besoin de relogement pour la MJC-centre social de Tain l'Hermitage, Hermitage Tournonais Communauté de communes et la Ville de Tain l'Hermitage se sont associées pour trouver une solution temporaire pour mener une réflexion sur le future emplacement pour cette structure.
La construction d'un bâtiment sur le site de l'ancienne place du marché de Tain l'Hermitage (Tain Nord) est apparue comme la plus adaptée. La commune de Tain l'Hermitage et HTCC se sont associées pour cette opération et le mode de sélection de la maitrise d'œuvre s'est établi par concours restreint sur esquisse.

Point d'accueil de proximité Rue du docteur Cadet à Tournon-sur-Rhône (E)

Accueillir , informer, orienter
- Porte d'entrée pour l'accès aux droits des habitants
- Espace mutualisé d'accueil et de services au public
- Centre socio-culturel et ses pôles d'animation
- Espace ressource de 1ère information : senior et autonomie
- Espace de permanences pour les partenaires.

Travaux de mise en conformité :
- Accessibilité
- Sécurité incendie

Travaux d'adaptation fonctionnelle du bâtiment.

Maison de la famille Rue de Chapotte à Tournon-sur-Rhône (F)

Aménagement de plateaux existants d'une construction appelée Maison Quiblier
Création d'un RAM et de locaux dédiés au service petite enfance et service solidarités : salle d'activité RAM, espace accueil, espace repas, 10 bureaux dont 6 classés ERT (établissements reçevant des travailleurs) et 4 ERT ERP (établissements recevant du public)

Centre aquatique : Linaë à Tain l'Hermitage (G)

Les travaux du centre aquatique ont été réceptionnés en juin 2016. Le service a assuré le suivi de la levée des 612 réserves émises lors de cette réception.
L'objectif était d'obtenir des réglements amiables aux désordres qui ont pu survenir.

D



E



F



G



L'ASSISTANCE AUX COMMUNES

Parmi les pratiques héritées des collectivités fusionnées il en est une qui repose sur les notions d'entraide et de solidarité : l'assistance aux communes notamment pour la réalisation de leur programme de travaux d'entretien de leur patrimoine routier.

Cette pratique qui était généralisée sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Saint-Félicien a été non seulement maintenue mais étendue à l'ensemble des communes ardéchoises dans une phase de test.

Les actions 2017

- Conseil en matière de gestion technique, administrative et juridique du patrimoine routier des communes
- Conseils techniques en matière de gestion des ouvrages d'art
- Étude et suivi des travaux d'entretien courant et d'aménagement des voieries et de ses dépendances
- Étude et suivi des travaux de rénovation et/ou réparation des petits ouvrages.
- Location de matériel technique roulant

Les orientations 2018

- Ouverture du service aux communes drômoises de notre territoire

Les données chiffrées

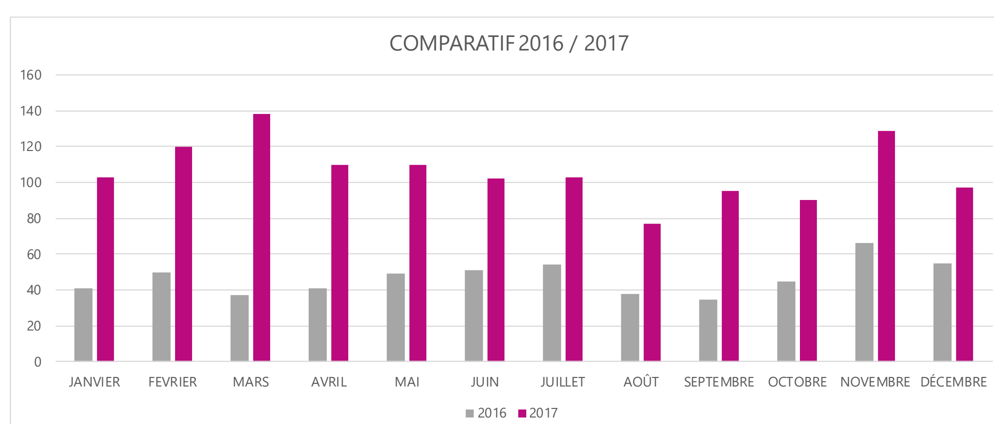
- Signature d'une convention de soutien technique avec 16 communes sur les 20 communes ardéchoises que compte ARCHE Agglo
- Pilotage de 7 campagnes de travaux pour un montant global de 270 000 €
- Un agent affecté à 60 % de son temps à cette mission

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

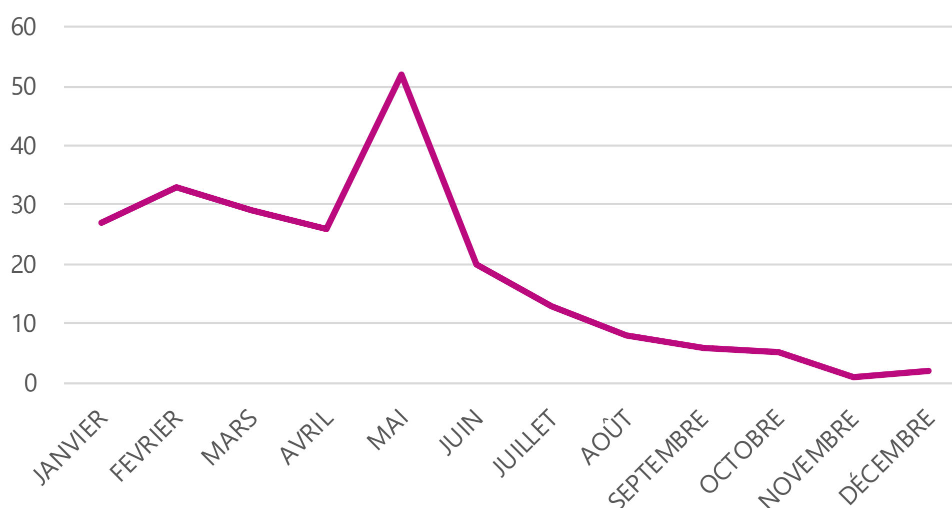
L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Début 2017, suite à la fusion avec le territoire de l'Herbasse et de Saint-Félicien, le conventionnement avec les communes du nouveau territoire fait croître le nombre de communes qui conventionnent avec le service mutualisé ADS.

- Passage de 14 à 36 communes
- Arrivée de deux instructrices
- Renforcement du poste administratif
- Mise en place d'une permanence téléphonique à compter du 1er mai 2017 afin de grouper sur deux jours l'accueil téléphonique. Le but étant de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Forte augmentation du nombre d'autorisations : +53%



DEPUIS DÉBUT 2017,
BAISSE RÉGULIÈRE DU NOMBRE D'AUTORISATIONS D'URBANISME EN "ACCORD TACITE", NOMBRE PROCHE DE 0 DEPUIS AOÛT 2017



PERMIS DE CONSTRUIRE TACITE : SANS RÉPONSE DANS LES 2 MOIS

EN CAS DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE, LE MAIRE DISPOSE D'UN DÉLAI DE 2 MOIS POUR RÉPONDRE. LE DÉLAI D'INSTRUCTION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE PERMET DE VÉRIFIER QUE LE PROJET EST CONFORME AUX RÈGLES D'URBANISME.

CEPENDANT, IL ARRIVE QUE L'ADMINISTRATION NE NOTIFIE PAS SA DÉCISION AU DEMANDEUR.

EN CAS D'ABSENCE DE RÉPONSE DANS LE DÉLAI LÉGAL, LE DEMANDEUR PEUT CONSIDÉRER QUE LE PERMIS DE CONSTRUIRE LUI EST ACCORDÉ TACITEMENT. L'ABSENCE DE RÉPONSE ADMINISTRATIVE NE CONSTITUE PAS NÉCESSAIREMENT UN REFUS DE PERMIS.

Les orientations 2018

- Limiter les autorisations tacites à des facteurs externes au service et améliorer les délais d'instruction
- Mettre en place des processus pour répondre aux exigences qualitatives des communes
- Préparer pour 2019 une convention plus claire et une optimisation du service

LE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS

La compétence Transport et Mobilités est une compétence nouvelle rendue obligatoire par le passage en communauté d'agglomération. Cette compétence était détenue par la Région.

Dans ce contexte, l'année 2017 est consacrée à la définition de la politique en matière de transport et de mobilités, à l'organisation de la prise de compétence et du service et à la mise en œuvre de premières actions ayant valeur d'expérimentation.

Le schéma des mobilités durables, la feuille de route de la politique à mettre en place :

- Diffuser et ancrer l'attention portée aux mobilités durables
- Développer les transports collectifs
- Faciliter les déplacements doux
- Favoriser la cohérence des politiques de circulation et de stationnement dans le cœur d'agglomération
- Favoriser les usages vertueux de l'automobile
- Faire des mobilités durables un levier du développement pour tous les publics

L'année 2017 a permis de prendre des décisions en matière de modalité d'exercice de la compétence transport (internalisation de la compétence, concertation avec les structures redevables du Versement Transport et les différents partenaires...)
En 2017, ont également été entamées les négociations avec la Région, notamment sur le calendrier du transfert de compétence (prise de compétence effective pour le transport scolaire pour la rentrée 2019, liste des services concernés...)

Les orientations 2018

Structuration du service, aboutissement technique du contenu financier et technique de la convention de transfert avec la Région, préparation opérationnelle à la prise de compétence effective sur le transport scolaire.





MOBILITÉ CYCLABLE

En partenariat avec Vélogik et la CNR, ARCHE Agglo a organisé une session de mise à disposition gratuite de 10 vélos à des habitants du territoire sur 3 mois. Pendant cette période, les testeurs sont responsables des vélos, de leur entretien et de leur réparation avec possibilité de souscrire à une assurance.

OBJECTIF 2018

Reconduire l'opération sur 2 séances de 2 mois, en ciblant des publics différents. Au regard de la réussite de cette expérimentation, l'objectif est de réfléchir à des possibilités d'une politique pérenne en lien avec l'usage du vélo, particulièrement, du vélo électrique notamment sur la base des 6 vélos électriques appartenant à l'Agglo.

LE BUS ARCHE AGGLO

Expérimentation sur deux mois d'un réseau urbain de cœur d'agglomération par le prolongement de la navette estivale sur les mois de septembre/octobre 2017.
L'exploitation du réseau ARCHE Agglo-Le BUS s'est déroulée du mardi au samedi sur la période du 4 juillet au 2 septembre puis du lundi au samedi sur la période du 4 septembre au 28 octobre (sauf 14 juillet, 15 août et 29 août 2017).

Sur les mois de septembre et octobre 2017, 1 463 voyages ont été effectués, soit une hausse de 18% par rapport à la fréquentation estivale.

Suite à cette expérimentation, dont les résultats et les fréquentations ont été étudiés, des conclusions ont permis de dessiner les premiers contours d'amélioration et de réaliser le cahier des charges pour un réseau urbain de cœur d'agglomération pérenne.

OBJECTIF 2018

Définir et organiser un réseau de transport urbain de cœur d'agglomération pérenne, pour une mise en place en septembre 2018.

L'HABITAT/LE FONCIER

Programme local de l'habitat (PLH)

Réalisation du diagnostic, des orientations et du programme d'action du Programme Local de l'Habitat d'ARCHE Agglo pour la période 2018-2022. Ce document cadre a pour objectif de fixer la feuille de route des politiques en matière d'amélioration de l'habitat.

- Repérage foncier en termes d'identification des secteurs à enjeux et du potentiel de production neuve
- Réalisation d'un registre complet utilisé pour le volet foncier du PLH intégrant l'ensemble des fiches communales accompagnées de cartographie.
- Réalisation de 16 rendez-vous avec les maires et les conseillers municipaux

Engagement d'ARCHE Agglo auprès des bailleurs sociaux pour la mise en œuvre des conventions d'utilité sociale.
La CUS est une convention obligatoire signée entre un organisme de logement social et l'Etat. Conclue pour une période de 6 ans, elle est élaborée par les organismes de bailleurs sociaux en prenant en compte les différents documents d'Habitat et notamment le Programme Local de l'Habitat.

Les dispositifs d'amélioration de l'habitat

- Améliorer les performances énergétiques des habitations
- Accompagner les propriétaires en perte d'autonomie dans leurs travaux d'adaptation et de vieillissement ou liés au handicap
- Aider les ménages en situation d'habitat indigne
- Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements les plus «dégradés».

Les orientations 2018

- Approuver le PLH et lancer les premières actions
- Lancer l'étude pré-opérationnelle en vu d'une simplification des dispositifs d'amélioration de l'habitat sur le territoire.

Quatre dispositifs cohabitaient au moment de la fusion sur les intercommunalités.
Le régime d'aide a été harmonisé.

**PIG HABITAT DRÔME
ANIMÉ PAR SOLIHA DRÔME**

Permanence mensuelle
à Mercurol-Veaunes

62 DOSSIERS déposés à l'Anah dont plus de 50 % pour des travaux de rénovation énergétique

1 361 405 € : montant des travaux générés sur 2017

587 341€ : montant de subventions sollicitées (tout financeurs confondus)

**PIG ARDÈCHE VERTE
ANIMÉ PAR SOLIHA ARDÈCHE**

93 CONTACTS (permanences, bouches à oreille, communication)

24 DOSSIERS constitués dont une majorité pour des travaux d'amélioration énergétique ou d'adaptation.

AOÛT 2017 : fin du programme

**OPAH RU DU CENTRE ANCIEN
DE TOURNON-SUR-RHÔNE**

52 CONTACTS en 2017

9 DOSSIERS ANAH déposés pour un montant de travaux de 246 017€ dont 44% de financements issus de subventions (ANAH, Agglo)

JUIN 2017 : relance de la dynamique par une communication conjointe avec l'opération façade menée par la commune de Tournon-sur-Rhône et association des deux dispositifs avec des aides incitatives.

**RÉNOFUTÉ,
PLATEFORME DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE**

JUILLET 2017 : intégration de l'ensemble du territoire d'ARCHE Agglo au sein de la plateforme

Accompagnement des particuliers :

10 ACCOMPAGNEMENTS réalisés avec les propriétaires pour accomplir des travaux qualitatifs vers du BBC

Mobilisation des artisans :

5 ARTISANS ENGAGÉS
sur le territoire de ARCHE Agglo

LE TOURISME

AVEC PLUS DE 15 000 LITS TOURISTIQUES, PLUS DE 3,5 MILLIONS DE NUITÉES EN 2017 ET 74 MILLIONS D'€ DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, LE TOURISME CONSTITUE UN VÉRITABLE ATOUT POUR NOTRE TERRITOIRE.

Le schéma de développement touristique validé par le conseil d'agglomération en avril 2018 fixe les axes de développement en la matière pour les 4 ans à venir.

En étroite collaboration avec Ardèche Hermitage Tourisme, nous avons l'ambition de positionner ARCHE Agglo comme un territoire d'excellence qui offre des instants gastronomiques d'exception, des expériences originales et des moments de vie intenses, à deux pas de Lyon, mais avec déjà des ambiances de Sud. Une « douceur de vivre » authentique et la promesse de vivre de nombreux plaisirs partagés.

Les actions 2017

- Suivi des projets structurants (hôtel le Félicien, Train de l'Ardèche, ViaRhôna)
- Uniformisation de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire ARCHE Agglo
- Aboutissement du schéma de développement touristique 2018/2021
- Gestion et entretien des sentiers de randonnée
- Gestion du Domaine du lac de Champos

Les orientations 2018

- Mise en place d'un schéma de la randonnée
- Développement du sport nature plus particulièrement autour du vélo
- Développer les actions du schéma de développement touristique
- Mise en place d'une convention pluriannuelle avec Ardèche Hermitage Tourisme
- Intégration du territoire du Pays de Saint-Félicien au sein d'Ardèche Hermitage Tourisme









ZOOM SUR LA SAISON 2017 DU DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS

Chiffre d'affaires

- 508 000 € pour un résultat net de 108 000 €

Fréquentation de la base de loisirs

- 22 763 véhicules
  environ 80 000 personnes sur la saison
- Clientèle drômoise à 50 %
  Clientèle ardéchoise à 10 %

Fréquentation du camping

- Taux d'occupation des **locatifs juillet et août : 82 %**
- Taux d'occupation du **camping juillet et août : 74 %**
- Clientèle rhône-alpine à 75 %
  Clientèle étrangère à 7 %
  Clientèle nordiste à 4.2 %

L'ÉCONOMIE

L'activité de la direction de l'Économie est axée autour de l'entreprise afin de rendre un service complet aux porteurs de projet et à leurs salariés :

- Gestion de l'offre immobilière et foncière avec notamment l'aménagement des zones d'activités
- Services liés à l'implantation afin d'accompagner au mieux l'entreprise et de répondre à ses besoins
- Mise en place d'une politique en faveur du commerce et des centres bourgs
- Recherche de financements pour les entreprises en développement mais également pour les entreprises en difficultés
- Services aux salariés notamment par les crèches gérées en direct par ARCHE Agglo et la réflexion sur un restaurant inter-entreprises sur la zone des Vinays à Pont-de-l'Isère

L'accompagnement d'entreprises :

- 70 entreprises visitées afin de faire le point sur l'activité, les projets ou les difficultés
- Un règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise voté avec la signature d'une convention de délégation partielle avec le conseil départemental de la Drôme pour un co-financement afin de favoriser le développement de l'emploi sur le territoire
- L'accueil d'une entreprise de plus de 180 personnes avec la perspective de création de 50 postes supplémentaires sur la zone des Vinays à Pont-de-l'Isère
- Plus de 60 demandes de locaux : gestion d'une bourse aux locaux disponibles dans le but de diminuer le nombre de friches industrielles et artisanales sur le territoire
- La location d'un bâtiment à une entreprise artisanale à Saint-Félicien
- Favoriser l'emploi : organisation depuis 9 ans du Forum de l'Emploi saisonnier afin d'accompagner et faciliter le recrutement (organisé en collaboration étroite avec Pôle Emploi à l'Espace Rochegude à Tain l'Hermitage). En 2017 : 1 000 visiteurs, 1 100 offres d'emploi, 5 pôles d'activités présents et un pôle institutionnel, l'ensemble représenté par 63 professionnels
- L'accueil de petites entreprises : ARCHE Agglo est doté de 2 lieux d'accueil pour les TPE, télétravailleurs, créateurs d'entreprise. L'objectif est de mettre à disposition des bureaux tout équipés à loyer modéré afin de réduire les charges des entreprises et également créer des lieux de vie et de rencontre entre professionnels
- Un soutien financier aux partenaires économiques, tels que le club d'entreprises ARCADE, Initiactive 2607, la Maison de l'Emploi de l'Entreprise et de la Formation
- Un événement pour les entreprises du secteur de l'Herbasse : présentation de la direction de l'économie et du club d'entreprises ARCADE

Les orientations 2018

- Gestion des zones d'activités suite du transfert à ARCHE Agglo afin d'aboutir à un schéma d'accueil économique
- Mise en place d'une politique d'accompagnement aux commerces de proximité avec le dossier de candidature FISAC et la mise en place d'un règlement d'accompagnement à l'investissement en faveur des TPE, propre à ARCHE Agglo. Concrétisation en 2018 par le recrutement d'un animateur commerce
- Réflexion sur un espace entreprises côté Drôme afin de mailler le territoire
- Évolution du forum de l'Emploi saisonnier vers un forum de l'emploi saisonnier ET durable afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises toujours en partenariat avec Pôle Emploi

Les chiffres 2017

- **5 884 entreprises**
- **17 574 emplois**
- **37 zones d'activités**
- **6 ha de terrains vendus**, 10,3 hectares à commercialiser sur l'ensemble du territoire
- **5 732 052 € investis** pour le développement économique dont 3 683 052 € pour l'aménagement de parcs d'activités.
- **70 rendez-vous** entreprises

ZOOM SUR UNE ACTION 2017

LE FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)

2017, ANNÉE DE RÉFLEXION AUTOUR DU COMMERCE, DES TPE, DE LA REDYNAMISATION DES CENTRES BOURGS.

LES ÉLUS ONT CHOISI DE SE MOBILISER SUR CETTE PROBLÉMATIQUE EN RÉPONDANT À L'APPEL À PROJET FISAC 2017. UNE ÉTUDE A ÉTÉ MENÉE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE PENDANT PLUSIEURS MOIS AFIN DE RÉPONDRE AU MIEUX AUX ATTENTES DES TPE. LES FONDS SOLLICITÉS PERMETTRONT DE METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS LIMITANT L'ÉVASION COMMERCIALE ET FAVORISANT LE COMMERCE LOCAL.

LA SOLIDARITÉ, L'ENFANCE, LA JEUNESSE ET LES SERVICES À LA POPULATION

Au sein de ce pôle, la direction de la Petite enfance et la direction de la Jeunesse, des solidarités et du service au public sont réunies pour :

- AFFIRMER UNE POLITIQUE SOCIALE INTERCOMMUNALE
- OFFRIR DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES FAMILLES ET DES AINÉS
- ASSURER LA VISIBILITÉ ET LA LISIBILITÉ DES PROJETS CONDUITS

ZOOM SUR UNE ACTION 2017

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

LA CTG EST UNE CONVENTION ENTRE ARCHE AGGLO ET LES 2 CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES. APRÈS CONCERTATION AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS LOCAUX, LA CTG EST UNE FEUILLE DE ROUTE PARTAGÉE SUR LES THÉMATIQUES SUIVANTES :

- PRÉCARITÉ, ACCÈS AUX DROITS, INCLUSION NUMÉRIQUE ;
- PETITE ENFANCE-ENFANCE ;
- ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ ;
- JEUNESSE ;
- ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ;
- LOGEMENT ET HABITAT ;
- SÉNIORS ET AUTONOMIE.

ARCHE AGGLO EST PRÉCURSEUR EN CE DOMAINE CAR C'EST LA 1ÈRE CTG BI-DÉPARTEMENTALE, LA 1ÈRE CTG EN ARDÈCHE ET LA 2E EN DRÔME.



LA PETITE ENFANCE

Les actions 2017

- Règlement de fonctionnement unique pour toutes les crèches
- Rédaction de protocoles médicaux en concertation avec nos médecins de crèche pour l'accueil des enfants en structure collective
- Rédaction d'un règlement de fonctionnement et projet de fonctionnement uniques pour les 4 antennes du RAM
- Séminaire réunissant tous les agents du service Petite enfance pour définir les valeurs communes du service (en vue de la rédaction du projet d'établissement Petite Enfance ARCHE Agglo)
- Création d'une dynamique de travail au sein du service et d'une cohésion (assistantes administratives, animatrices responsables de RAM et directrices de crèche)
- Création d'une cuisine satellite à la crèche de Saint-Félicien
- Ouverture de l'antenne du RAM sur le territoire autour de Saint-Félicien avec recrutement d'un nouvel agent
- Transformation des 3 micro-crèches en multi-accueils

Les orientations 2018 :

- Travail sur la création de la Maison des Familles
- Rédaction du projet de service
- Réalisation des objectifs 2018 définis dans le cadre de la convention territoriale globale
- Définition de la politique d'ARCHE Agglo en matière de parentalité
- Travail sur la communication
- Création d'une instance partenariale pour veiller à l'équilibre de l'offre sur le territoire

14
ACCUEILS DE LOISIRS

12
EN GESTION ASSOCIATIVE

2
EN RÉGIE DIRECTE

L'ENFANCE

Espace de socialisation et d'apprentissage, de réalisation d'expériences nouvelles en dehors de la cellule familiale, temps de découverte, de jeux et de rencontres, le temps libre est essentiel à l'épanouissement de l'enfant et participe ainsi, tout comme le temps scolaire et le temps familial, à la réussite éducative de chaque enfant.

UNE POLITIQUE ADAPTÉE AUX «LOISIRS ET TEMPS LIBRE» POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES AFIN DE CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE EST UNE PRIORITÉ POUR ARCHE AGGLO.

Les actions 2017 :

- Harmonisation de la politique d'aide aux familles
- Harmonisation des conventions d'aide aux structures
- Enquête auprès des familles de Saint-Félicien pour connaitre les besoins en matière de mode de garde
- Gestion de l'accueil de loisirs à Saint-Félicien

Les orientations 2018

- Renforcer, formaliser et faire vivre le réseau des acteurs ALSH'ARCHE
- Développer les ALSH notamment sur le territoire de Saint-Félicien durant les petites vacances scolaires
- Organiser des formations BAFA/BAFD
- Création d'un groupe de travail PART'ÂGE composé d'acteurs et de partenaires pour développer des projets entre les EPHAD et les accueils de loisirs
- Gérer l'accueil de loisirs de Tournon-sur-Rhône

ZOOM SUR UNE ACTION 2017

LES AIDES AUX FAMILLES QUI S'ÉTENDENT AUX TERRITOIRES DE L'HERBASSE ET DE SAINT-FÉLICIEN

ARCHE AGGLO MET EN PLACE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE D'AIDE AUX FAMILLES.

EN CONSÉQUENCE, LES COÛTS À LA JOURNÉE DIMINUENT, NOTAMMENT POUR L'ALSH DE SAINT-FÉLICIEN EN RÉGIE DIRECTE AINSI QUE POUR LES FAMILLES QUI INSCRIVENT LEUR ENFANT À LA MAISON DU JEU OU À LA MJC-CENTRE SOCIAL.

AINSI, LE PRIX D'UNE JOURNÉE D'ACCUEIL DE LOISIRS, DÉDUCTION FAITE DE L'AIDE DE L'AGGLO, S'ÉLÈVE ENTRE 2€ ET 2,10€ POUR LES FAMILLES RÉSIDANT SUR LE TERRITOIRE ET DONT LE QF (QUOTIENT FAMILIAL) EST INFÉRIEUR À 720. LE TARIF DE CELLES AYANT UN QF > 721 S'ÉLÈVERA ENTRE 9 ET 16,15€ MAXIMUM PAR JOUR.

LA JEUNESSE

Une priorité donnée à la jeunesse, un investissement d'avenir par excellence !

La politique Jeunesse ARCHE Agglo est généraliste. Elle s'adresse à l'ensemble des jeunes du territoire.

ARCHE Agglo se positionne en qualité d'acteur central dans la mise en œuvre de cette politique jeunesse. En effet, le territoire est riche d'une grande variété d'acteurs et de partenaires, qui interviennent dans des domaines variés tels que la santé, le logement, la prévention, l'animation socio-culturelle, la culture, la formation...

Le développement de la politique jeunesse repose donc sur le pluralisme de ces acteurs : associations, services municipaux (culture, animation...), fédérations, institutions.

ARCHE Agglo assure donc un rôle de pilotage et de coordination pour une mise en synergie et en lumière de l'ensemble de ces acteurs œuvrant pour et avec les publics jeunes.

Les actions 2017 :

- Développer un programme d'actions :
    - Programmation culturelle
    - Promotion et prévention de la santé
    - Accompagnement et offre de loisirs
    - Orientation, formation, emploi
- Animation d'un réseau d'acteurs de l'Éducation nationale, de l'insertion et de la formation, de l'éducation populaire, de la santé et prévention
- Accueil des jeunes en structures conventionnées

9 ANIMATEURS PROFESSIONNELS

2 ÉDUCATEURS DE PRÉVENTION

1 POLITIQUE MULTI-THÉMATIQUE

ZOOM SUR UNE ACTION 2017

OUVERTURE DE DEUX POINTS INFORMATIONS JEUNESSE (PIJ)

DES STRUCTURES LABELLISÉES PAR L'ÉTAT SUR LE TERRITOIRE À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE (MJC-CENTRE SOCIAL DU PAYS DE L'HERBASSE) ET À TOURNON-SUR-RHÔNE (CENTRE SOCIOCULTUREL).

AU SEIN D'UN ESPACE DÉDIÉ À L'INFORMATION ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES, CES DERNIERS, ACCOMPAGNÉS PAR UN ANIMATEUR JEUNESSE DÉDIÉ ET FORMÉ, ONT ACCÈS À DE NOMBREUSES INFORMATIONS ET DOCUMENTATIONS SUR LES ÉTUDES, LES MÉTIERS, L'EMPLOI, LE LOGEMENT, LA SANTÉ, LA MOBILITÉ...

LA LABELLISATION S'EST TRADUITE PAR LA SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS QUADRIPARTITES : ÉTAT – CRIJ – ARCHE AGGLO ET PORTEUR DE PROJET (MJC-CENTRE SOCIAL – CENTRE SOCIOCULTUREL).

UN RÉSEAU D'ACTEURS JEUNESSE DYNAMIQUE ANIMÉ PAR ARCHE AGGLO : UNE SPÉCIFICITÉ DE NOTRE TERRITOIRE

LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, LES ÉDUCATEURS DE PRÉVENTION, LES ANIMATEURS SOCIOCULTURELS ET LES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE SE SONT RÉUNIS À PLUSIEURS REPRISES POUR CONSTRUIRE 2 PROJETS POUR ET AVEC LES JEUNES :

- La « Kabinamo » s'est déplacée au sein de 4 établissements scolaires pour donner et recueillir la parole des jeunes ;
- « Le vrai du faux », projet d'éducation aux médias pour développer l'esprit critique et savoir choisir et vérifier l'information. Réalisation d'un journal écrit par les jeunes et diffusé au sein des établissements contenant de fausses informations que collégiens et lycéens devaient déceler.

Les orientations 2018 :

- Financement des projets de jeunes et contribution d'une commission d'attribution
- Développement des séjours interculturels (exemple du jumelage)
- Organisation d'un forum des métiers et des formations sur le territoire en partenariat avec les établissements scolaires et les entreprises locales
- Co-construction (élus/partenaires) de l'évaluation de la politique jeunesse.

1
ÉLU RELAIS JEUNESSE PAR COMMUNE

1
RÉSEAU DE PARTENAIRES

LES SÉNIORS/ L'AUTONOMIE

ARCHE Agglo a choisi d'inscrire son action dans cette politique globale d'accompagnement du vieillissement et du handicap.
Cette politique est développée en complément des actions départementales en s'appuyant sur des partenariats locaux ou institutionnels.

Les actions 2017

- Journée contre la maladie d'Alzheimer 2017 à la résidence Saint-Antoine avec la participation de la Teppe, de la Ville, de l'hôpital et du centre socio-culturel de Tournon-sur-Rhône
- Forum "Bien dans mon corps, bien dans ma tête" en collaboration avec le CCAS Tain/Tournon et le centre-socioculturel de Tournon :
    - 12 ateliers
    - 19 stands
    - 250 participants
- Projet "OLA senior" animé par le CST de Tournon :
    - 200 animations proposées telles que ciné-débat, numérique, sortie culturelle, cuisine du monde, gym, prévention...
    - 60 séances d'animations dans les maisons de retraites auprès de 800 seniors

8 671
PERSONNES DE 60 À 74 ANS

4 926
PERSONNES DE + 75 ANS

25 000€
AIDE POUR LE PORTAGE DES REPAS

300
SÉANCES D'ANIMATION POUR 3000 SÉNIORS

Les orientations 2018

- Développement d'animations et événements sur les bassins de vie de l'Herbasse et de Saint-Félicien
- Développement d'un lieu d'informations sénior-autonomie en centralité et en itinérance à l'aide d'un camping-car
- Actions de sensibilisation à la maladie d'Alzheimer : projection d'un film-débat (voir zoom)
- Portage de repas à domicile, harmonisation de l'aide
- Création d'ateliers numériques mobiles en camping-car
- Renouvellement du Forum des seniors
- Exposition itinérante "Germaine" : parcours scénographique qui dévoile des portraits de femmes sur les 3 bassins de vie.

ZOOM SUR UNE ACTION 2017

SENSIBILISATION À LA MALADIE D'ALZHEIMER

FILM DÉBAT « UNE JEUNE FILLE DE 90 ANS » (ARTE FRANCE/Y. CORIDIAN-V. BRUNI-TEDESCHI)

PROJECTION DANS 10 COMMUNES DU TERRITOIRE, 500 SPECTATEURS (DES AIDANTS, DES PERSONNES ATTEINTES DE LA MALADIE, DES PROFESSIONNELS, DES ÉLUS LOCAUX...) DONT 2 CLASSES DE LYCÉE PROFESSIONNEL.

ARCHE AGGLO ENTEND LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES EN CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS DESTINÉES À FACILITER LES RENCONTRES, LES INTERACTIONS ET LA PARTICIPATION DES PERSONNES. AU-DELÀ DES CONSÉQUENCES DU VIEILLISSEMENT SUR LA SANTÉ ET L'AUTONOMIE, LES PERSONNES ÂGÉES ONT ÉGALEMENT BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉES SUR LE PLAN SOCIAL ET PLUS SIMPLEMENT HUMAIN.

DES DÉBATS ANIMÉS AVEC LA COLLABORATION DE FRANCE ALZHEIMER ARDÈCHE ET DRÔME ET L'INTERVENTION DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ : NEUROLOGUE – MÉDECIN PSYCHIATRE – PSYCHOLOGUE. UNE SOIRÉE POUR PORTER UN REGARD HUMANISTE SUR LA MALADIE, LES MALADES ET ACCOMPAGNER LES AIDANTS.

LE NUMÉRIQUE

L'usage du numérique est devenu indispensable pour accomplir notamment des démarches administratives. Beaucoup de personnes ne maîtrisent pas cet outil, parce qu'elles ne disposent parfois pas de l'équipement nécessaire, ou plus souvent parce qu'elles ne se sentent pas en capacité de l'utiliser seules.

UNE DES MISSIONS DES ANIMATEURS MULTIMÉDIA D'ARCHE AGGLO EST DE PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT À LA DÉCOUVERTE DU NUMÉRIQUE, POUR RENDRE LES PUBLICS AUTONOMES.

La transformation numérique sera réussie si elle est conduite avec l'ambition de rendre l'égalité aux territoires, et aux usagers vis-à-vis de l'accès aux services publics, dans un souci d'inclusion des publics empêchés.

Les actions 2017

- Ateliers d'initiation à l'informatique
- Organisation d'ateliers DJs dans le cadre de la fête de la musique
- Organisation d'un stand informatique sur le Forum des séniors "Bien dans ma tête, bien dans mon corps"

Les orientations 2018

- Accompagner l'accès au numérique
- Développer la mobilité des services, offrir une réponse de proximité
- Accompagner les usagers dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives
- Organiser des ateliers numériques à destination des séniors dans et hors les centres multimédia et en proximité sur les communes
- Définir un nouveau projet numérique de territoire, réflexion accompagnée par CAP RURAL

LA CULTURE ET LE SPORT

L'école de musique du Pays de l'Herbasse

Basée à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, elle peut accueillir tous les élèves du territoire, avec une priorité pour les enfants.

L'équipe pédagogique est composée de 13 enseignants tous diplômés et spécialisés dans leur discipline.

La formation instrumentale est composée de 2 cycles d'étude précédés ou non par 1 ou 2 années d'éveil musical suivant l'âge des enfants. L'école de musique fait partie du réseau des écoles de musique de la Drôme.

86
ÉLÈVES

10
INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

11
CONCERTS OUVERTS AU PUBLIC

L'Espace des Collines
Saint-Donat-sur-l'Herbasse

Ce lieu a vocation à accueillir tout type de manifestations : cinéma, conférences, spectacles, concours de belote, repas dansant...

ARCHE Agglo y propose chaque année une programmation culturelle variée et tout public. En 2017-2018, Anne Roumanoff, les Celtic Legends et deux pièces de théâtre (Ados et Blond & Blond & Blond) ont été accueillis.

L'Espace des Collines est aussi le lieu de rendez-vous des cinéphiles en proposant une programmation hebdomadaire.

1 290
SPECTATEURS DE LA SAISON CULTURELLE

9 725
ENTRÉES CINÉMA

67
MANIFESTATIONS HORS SAISON CULTURELLE ET CINÉMA

L'ANNÉE 2018 SERA CONSACRÉE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET CULTUREL ET D'UN PROJET SPORTIF.

Au-delà d'actions concrètes qui seront mises en œuvre, il s'agira de bâtir un projet global réfléchi sur une durée pluriannuelle envisageant la culture et le sport comme de réels moteurs de développement de l'espace territorial.

Ce projet :

- **s'inscrit dans une dynamique de développement local ;**
- **participe à l'attractivité de notre territoire ;**
- **est un facteur de développement économique et durable ;**
- **est générateur de cohésion et de liens sociaux.**

Les orientations CULTURE 2018

- "Élaboration d'une politique culturelle de territoire", étude réalisée sur 8 mois avec organisation d'un temps fort "Le Forum Culturel" réservé aux acteurs et aux partenaires
- Collaboration avec les deux bibliothèques départementales pour définir le projet de lecture publique, hypothèses de travail pour janvier 2018

Les orientations SPORT 2018

- Création d'une commission dédiée au sport
- Mise à disposition de 4 minibus à destination des associations sportives,
- Organisation de la Fête du sport
- "Élaboration d'une politique sportive de territoire", étude réalisée sur 8 mois avec l'organisation des assises du sport

ZOOM SUR UNE ACTION 2017

LES ANIMATEURS DES CENTRES MULTIMÉDIAS EN ACTION

LES DEUX ANIMATEURS DES CENTRES MULTIMÉDIA INTERVIENNENT UNE FOIS TOUS LES 15 JOURS À L'EHPAD DE SAINT-FÉLICIEN POUR AIDER LES RÉSIDENTS À UTILISER DES TABLETTES NUMÉRIQUES ADAPTÉES POUR DES PERSONNES ÂGÉES.

CES TABLETTES LEUR PERMETTENT D'ACCÉDER À DES « JEUX » DESTINÉS À DÉVELOPPER LEURS COMPÉTENCES COGNITIVES.

LES RIVIÈRES ET L'ENVIRONNEMENT

LES RIVIÈRES

ARCHE Agglo organise la gouvernance et se structure pour mettre en œuvre la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations), obligation pour les agglomérations depuis le 1er janvier 2018.

Les actions 2017

- **GEMAPI** : engagement et suivi de l'étude pour organiser la gouvernance et se structurer pour mettre en œuvre la compétence GEMAPI
- **Programme d'Action et de Prévention des Inondations : PAPI** « Veaune, Bouterne et petits affluents du Rhône ». Programme d'action à engager sur 5 ans, validé en conseil d'agglomération de septembre 2017 et déposé pour instruction auprès de l'Etat. Financement : État et Agence de l'eau
- **Contrat de rivière Doux Mialan Veaune Bouterne et petits affluents du Rhône et de l'Isère**. Programme d'action à engager sur 7 ans sur la période 2017-2023, signé avec l'ensemble des partenaires en décembre 2017.
- **Plan de Gestion de la Ressource en Eau** (PGRE Doux Mialan). Mettre en place un plan d'action pour permettre des économies d'eau par tous les usagers, sur 5 ans (2018-2022), en ayant des indicateurs et objectifs chiffrés.
- **Campagne de sensibilisation scolaire année 2017 – 2018** (action contrat de rivière). Sensibilisation de 77 classes maternelles et élémentaires du territoire aux rivières et à l'environnement lors de sessions en classe et sur le terrain.
- **Projets de protection contre les inondations** : digues du Doux (Tournon-sur-Rhône, Saint-Jean-de-Muzols), Veaune-Merdarioux, Bouterne, Rionne, Torras.
- **Suivi de la qualité des milieux aquatiques** : engagement d'un prestataire pour le suivi de 117 stations sur l'ensemble du territoire du contrat de rivière « Doux Mialan Veaune Bouterne petits affluents du Rhône et de l'Isère ».
- **Travaux d'entretien de la végétation en bordure de rivière**

Les orientations 2018

- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI : gestion des cours d'eau, des digues et barrages
- Mise en œuvre des actions inscrites au contrat de territoire
- Mise en œuvre des travaux hydrauliques inscrits au PAPI et poursuite des travaux engagés : Veaune/Merdarioux, Bouterne, digues du Doux (Tournon-sur-Rhône, Saint-Jean-de-Muzols)
- Poursuite de la sensibilisation-éducation à l'environnement
- Conformité des ouvrages hydrauliques classés
- Harmonisation des plans communaux de sauvegarde et réalisation d'exercices de gestion de crise "Inondation"
- Diminution de la vulnérabilité des habitations, activités économiques et bâtiments publics
- Poursuite des programmes d'entretien des boisements de berges
- Poursuite des travaux de restauration du fonctionnement naturel des rivières
- Établir la gouvernance de la compétence GEMAPI
- Engagement des travaux de protection contre les crues

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

ARCHE Agglo a dû harmoniser le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), tant d'un point de vue technique (rédaction du règlement de service, contrôles des systèmes d'assainissements, suivi des programmes de réhabilitation) que financier (harmonisation du montant et du mode de facturation) sur la totalité du territoire de ARCHE Agglo.

ZOOM SUR UNE ACTION 2017

- **HARMONISATION DU SERVICE SPANC**
- **COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT** : RENCONTRE DES PARTENAIRES ET SUIVI DES ÉCHANGES TECHNIQUE ET POLITIQUE SUR CETTE COMPÉTENCE QUI DEVIENDRA OBLIGATOIRE EN 2020 ;
- **EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE CHARMES, MARGÈS ET CHAMPOS**

Les orientations 2018

- Définition des contours de la compétence Eau pluviale et état des lieux des systèmes « eaux pluviales »
- Maintien de la qualité du service ANC sans augmentation du coût pour l'usager malgré une baisse programmée des subventions de l'Agence de l'Eau
- Étude des conditions techniques, financières et politiques de la prise de compétence obligatoire Eau et assainissement en 2020

L'AGRICULTURE

Construction et déploiement de la politique agricole sur le territoire. Rencontre des partenaires techniques, financiers et institutionnels pour co-construire un projet respectueux de l'environnement : accompagnement sur l'évolution des pratiques agricoles, préservation du foncier et transmission des exploitations agricoles. Construction d'une politique "0 pesticide" avec les communes et les jardiniers amateurs.

Les actions 2017

- Diagnostic agricole : recensement des exploitations, pratiques culturales, production et valorisation des produits
- Etude d'opportunité sur le développement de la méthanisation
- Enquête sur l'approvisionnement local dans la Restauration Hors Foyer (questionnaire auprès des crèches, écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, EHPAD, hôpitaux et prestataires de portage de repas)
- Accompagnement aux changements de pratiques pour limiter les impacts sur la qualité de l'eau et s'adapter au changement climatique : formations et suivi d'expérimentations sur le compostage d'effluents d'élevage, promotion et journée technique sur les Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates
- Lancement du Comité Local d'Installation en Ardèche : travail en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Ardèche et des élus référents des communes ardéchoises pour favoriser la transmission et l'installation agricole sur le territoire
- Lancement de 32 Plans de Désherbage Communaux, démonstration et aide à l'acquisition de matériel de désherbage alternatif pour les communes
- Formation d'une quarantaine de jardiniers amateurs lors de 4 journées de formation dispensées par l'association Terre Vivante

Les orientations ALIMENTATION 2018

- Élaborer un plan alimentaire territorial : état des lieux des structures en place et déploiement sur les secteurs en attente
- Développer l'approvisionnement local dans la restauration hors foyer (RHF) : mise en place d'un plan d'action pour accompagner les acteurs de la RHF pour augmenter l'approvisionnement local, réflexion sur la création de points de vente collectifs...
- Valorisation des produits, des circuits courts et du tissu agricole local, porter à connaissance des outils existants et mise en réseau des acteurs

Les orientations AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT 2018

- Accompagner les changements de pratiques et le renouvellement des générations en agriculture
- Accompagner des projets collectifs d'aires de lavage-remplissage des pulvérisateurs, réduire les risques de pollution d'origine agricole sur le milieu

Et plus

- Objectif des états généraux de l'alimentation à 50% de bio ou local d'ici à 2022
- Visite de la cuisine centrale de Valence Romans Agglo pour étudier le potentiel du secteur Nord-Drôme (restauration collective)
- Agritourisme : mise en réseau d'acteurs et porter à connaissance sur le territoire

LES MILIEUX ET ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

En assurant la mise en œuvre et le suivi de plans de gestion pluriannuels et/ou appui techniques, ARCHE Agglo contribue à préserver et valoriser les milieux naturels.

Les actions 2017

- ENS Doux Duzon Daronne (07) : objectif plan de gestion 2018-2020
- ENS Etang du Mouchet (26) : sentier d'interprétation réceptionné en juin 2017
- Organisation de la Fête de la Nature 2017 sur le site
- ENS Pierre Aiguille (26) : engagement du projet sur le sentier d'interprétation « À tous les vents » (réception mars 2018)
- Animations nature et conférences lors d'évènements nationaux tels que la Fête de la nature et la Fête de la biodiversité

Les orientations 2018

- Gestion environnementale
    - préservation de vieilles forêts
    - conservation de pelouses sèches
    - restauration de zones humides
    - lutte contre les espèces exotiques envahissantes
    - maintien de milieux ouverts via la valorisation des bonnes pratiques agricoles
- Préservation du bon état écologique des milieux naturels sur le territoire, mise en valeur et sensibilisation des usagers, locaux et visiteurs
- Mobilisation des partenaires : associations naturalistes, représentants d'usagers – agriculture, chasse, pêche, sports nature, tourisme...
- Développement des sciences participatives : plus d'une centaine de contributeurs locaux bénévoles
- Démarche de labellisation "Tourisme et Handicap" du sentier découverte autour de l'Étang du Mouchet
- Élaboration du Plan de Gestion des Milieux alluviaux du Rhône
- Classement de 3 sites naturels en ENS dans la Drôme : Pierre-Aiguille, Marais des Ulèzes, Bassin des Musards et Plaine Saint-Georges

L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

L'objectif d'ARCHE Agglo est d'initier et ancrer la transition énergétique sur le territoire dans un contexte de raréfaction des ressources d'énergie fossile et de changement climatique.

Les orientations 2018

- Défi Famille à énergie positive
- Réduction de l'éclairage public
- Sensibilisation aux gestes éco-citoyens
- Rénovation énergétique des bâtiments publics et privés
- Projet de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, méthanisation…)
- Labellisation Territoire à Énergie Positive (TEPOS)
- Participation active au Contrat de Transition Ecologique (CTE) engagé par le conseil départemental de l'Ardèche
- Créer le lien « Énergie Climat » dans les directions d'ARCHE Agglo et co-construire un projet territorial de transition à la hauteur de nos moyens et de nos ambitions
- Créer le lien « Énergie Climat » avec les acteurs du territoire et oser l'innovation
- Réalisation du diagnostic territorial PCAET/TEPOS (voir zoom)

ZOOM SUR UNE ACTION 2017

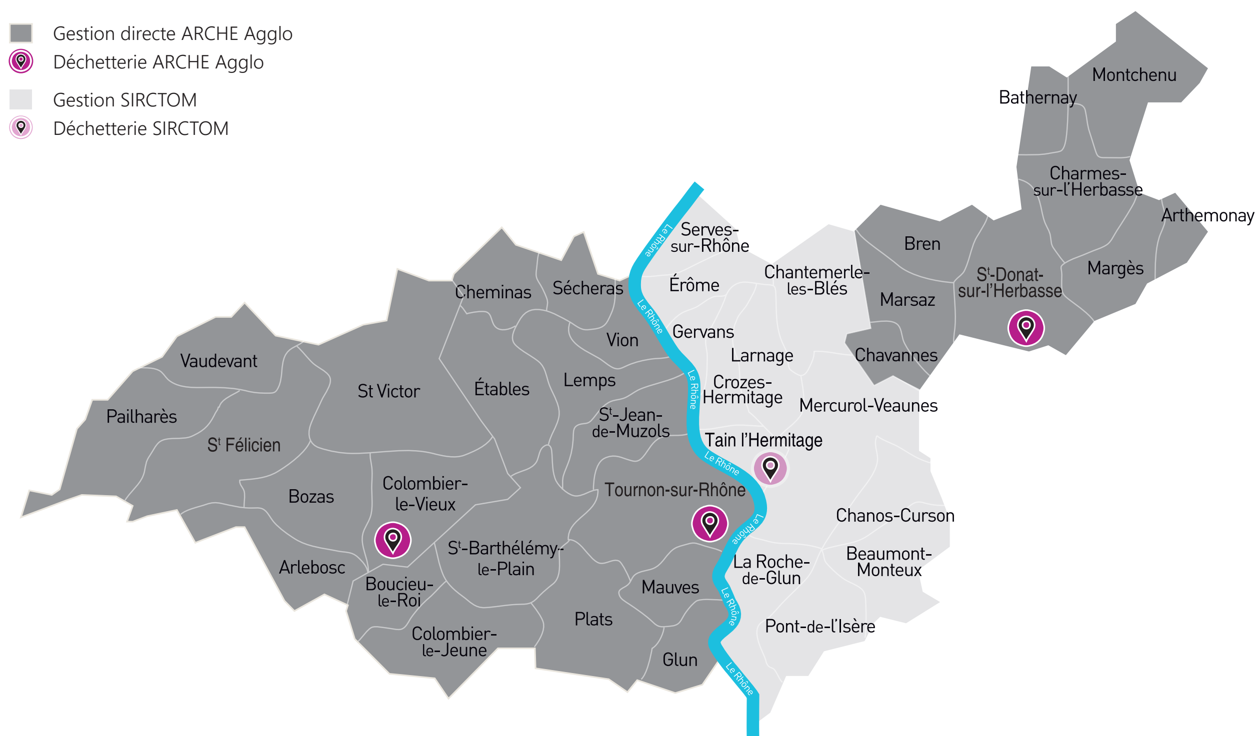
ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES POUR L'ÉLABORATION DU **PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)** ET LA CANDIDATURE À **LA DÉMARCHE TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE (TEPOS)**

LAURÉAT DE L'APPEL À PROJET « MÉTHODE DE SENSIBILISATION DESTINATION TEPOS » ; ATELIERS PARTICIPATIFS AVEC LES ÉLUS ET ACTEURS LOCAUX EN JANVIER 2018

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'ensemble du territoire est desservi en apport volontaire. Il est équipé de conteneurs semi enterrés et/ou conteneurs enterrés, colonnes aériennes de tri sélectif et de bacs roulants-ordures ménagères.

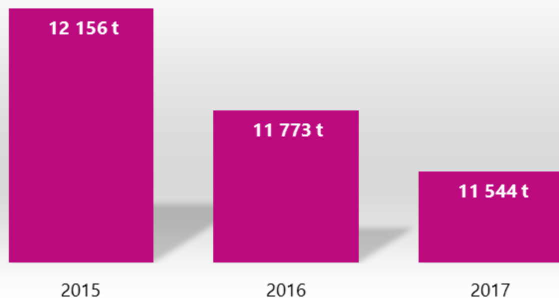
La partie traitement de la compétence a été déléguée au SYTRAD pour les ordures ménagères et le tri issu des collectes sélectives (hors verre).



Les ordures ménagères

Un des principaux objectifs de la loi LTECV (loi de Transition Energétique pour la Croissance verte) est la baisse de production des ordures ménagères.

Depuis 2015 le volume d'ordures ménagères produit sur notre territoire est en diminution (- 5 % entre 2015 et 2017). Les efforts engagés pour intensifier le tri, multiplier les filières de recyclage en déchèterie doivent être maintenus et amplifiés.

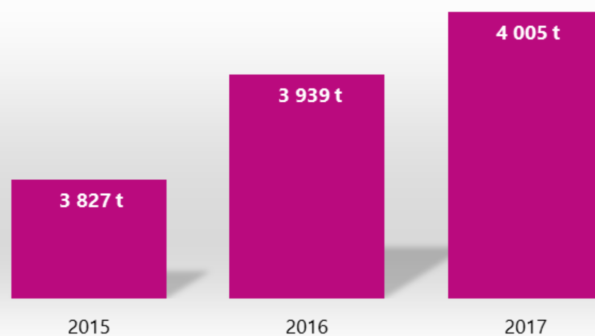


Nous produisons actuellement 208 kg/an/habitant, ce qui positionne ARCHE Agglo parmi le peloton de tête des collectivités membres du SYTRAD. La meilleure performance étant de de 181kg/an/habitant, la plus mauvaise de 260 kg/an/habitant.

La collecte sélective

La collecte sélective est organisée en points d'apport volontaire équipés de conteneurs permettant de séparer les corps plats (cartonettes, magazines....), les corps creux (flaconnages, bouteilles plastiques, boites de conserves....).

Depuis 2015 les volumes collectés sont en hausse constantes avec plus 4.6 % entre 2015 et 2017.



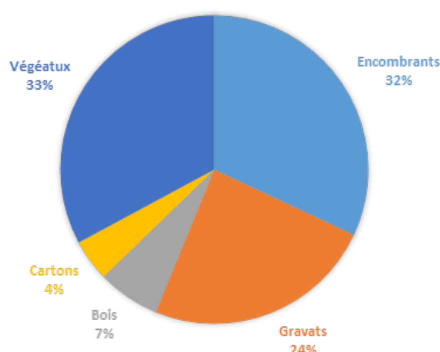
Avec 72 kg/an/habitant de collecte sélective, ARCHE Agglo se positionne dans la moyenne des collectivités membres du SYTRAD. La plus performante affiche un résultat de 109 kg/an/habitant, la plus mauvaise élève de 58 kg/an/habitant.

Le verre représente près de la moitié des tonnages collectés. Viennent ensuite les corps plats avec 39 % puis les corps creux (faible poids oblige) avec 12 %.

Les déchèteries

La population et les professionnels (sous condition) peuvent éliminer leurs déchets encombrant à l'aide d'une quinzaine de filières spécifiques proposées sur les trois déchèteries gérées par ARCHE Agglo (Colombier-le-Vieux, Tournon-sur-Rhône, Saint-Donat-sur-l'Herbasse).

PRINCIPAUX FLUX COLLECTÉS EN DÈCHETERIES EN 2017



Les végétaux, les gravats et les encombrants représentent sans surprise les matériaux les plus collectés.

Les actions 2017

- Mise en place de conventions de partenariat avec les prestataires locaux et éco-organismes pour l'ensemble des 3 déchèteries, afin d'uniformiser les filières et d'apporter un service supplémentaire aux usagers (pneumatiques/polystyrènes/déchets diffus spécifiques/CITEO...). Mise en place effective courant 1er trimestre 2018 ;
- Harmonisation du taux de la TEOM, objectif : atteindre un taux cible durant une période de lissage déterminée pour l'ensemble du territoire.
- Travail sur la structuration du service gestion des déchets et de ses besoins en personnel après la fin de la régie. Redéfinition des fiches de poste pour professionnalisation du métier d'agents de déchetterie.
- Formation des agents en fonction des besoins du service et des sites

HARMONISATION DES PRATIQUES DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT

Suite à la fusion des trois territoires et dans une volonté d'harmoniser les pratiques de collecte sur 29 communes ARCHE Agglo, un appel d'offres basé sur un allotissement en 13 lots a été réalisé sur le second semestre 2017.

Le cahier des charges de ce marché et la définition des besoins ont été réalisés conjointement entre le service déchets et le cabinet INDDIGO notifié dans le cadre d'une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le montant de la rémunération de cette prestation s'est élevé à 10 922,50 €/HT.

Il a pour objectif d'attribuer la collecte des déchets ménagers et assimilés, le lavage de conteneurs d'apport volontaire, la mise à disposition de bennes, l'enlèvement et le traitement en déchèterie.

Après présentation de l'analyse des offres et validation des candidatures par les membres de la commission d'appel d'offres, une délibération prise le 11 octobre 2017 en conseil communautaire a vu la notification des lots et entreprises ci-dessous :

- VEOLIA : collecte des déchets ménagers et assimilés présentés en bacs, en conteneurs enterrés ou semi enterrés sur le territoire et leur acheminement jusqu'au centre de traitement ; traitement des encombrants
- SUEZ : collecte en colonnes aériennes, conteneurs semi enterrés ou enterrés des corps creux sur ARCHE Agglo et leur acheminement jusqu'au centre de tri ; mise à disposition de bennes et transport des déchets de la déchèterie de Tournon-sur-Rhône ; mise à disposition de bennes et transport des déchets de la déchèterie de Colombier-le-Vieux
- MORIN : collecte en colonnes aériennes, conteneurs semi enterrés ou enterrés des corps plats sur ARCHE Agglo et leur acheminement jusqu'au centre de tri
- GUERIN : collecte en colonnes aériennes, conteneurs semi enterrés ou enterrés du verre sur ARCHE Agglo et leur acheminement jusqu'au centre de tri
- APA Propreté : prestation de lavage des conteneurs semi enterrés et enterrés tous flux confondus et des colonnes aériennes
- VALORSOL : mise à disposition de bennes et transport des déchets de la déchèterie de Saint-Donat-sur-l'Herbasse ; traitement des végétaux, des gravats, du bois traité et non traité.

Mise en place d'un prestataire unique sur la partie du territoire hors SIRCTOM

Les orientations 2018

- Actions de sensibilisation visant à faire baisser les tonnages d'ordures.
- Généralisation des ilots de propreté équipés de conteneurs semi-enterrés et de colonnes de tri sélectif sur le territoire des communes de Saint-Félicien, Bozas, Arlebosc, Saint-Victor, Vaudevant, Pailharès, Colombier-le-Vieux.
- Mise en place et/ou généralisation de nouvelles filières dans les déchèteries : pneu, bois, meubles, polystyrène, ...
- Harmonisation des flux accueillis sur les 3 déchèteries
- Harmonisation des conditions d'accueil des déchets issus de l'activité professionnelle.

2017

rapport d'activité **ARCHE Agglo** 2017

Directeur de la publication : Frédéric Sausset
Éditeur : Communauté d'agglomération ARCHE Agglo
Imprimeur : Solutions Print
Date de parution : septembre 2018

ARCHE Agglo - BP103
07305 Tournon-sur-Rhône cedex
04 26 78 78 78
accueil@archeagglo.fr

WWW.ARCHEAGGLO.FR

